

Arrêté préfectoral :
Direction Départementale de la Protection des
Populations Environnement N° 16939

BARBARA JURAMIE
Commissaire Enquêteur
06000 NICE

Le, 17/juillet/2022

RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative:

**A une demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une
installation de stockage de produits dangereux et non dangereux situé 3711m
1ère avenue /4^{ème} rue à
CARROS (06510)**



TABLE DES MATIERES

I/ DEROULEMENT DE L' ENQUÊTE PUBLIQUE

1.1 Ouverture.....	P3
1.2 Présence.....	P3

II/ EXPOSE DE LA MISSION

2.1 Situation	P4
2.2 Objectif de l'enquête	P5
2.3 Documents supra-communaux.....	P5
2.4 Cadre Règlementaire et juridique.....	P6
2.5 Consultation des services de l Etat.....	P7
2.6 Présentation du projet.....	P8
2.7 Visite des Lieux.....	P9
2.8 Constat des Affichages.....	P9
2.9 Déroulement de l'enquête selon les textes.....	P10

III/ OBSERVATION REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE :

3.1 et 3.2 Registre ouvert au public N°1 et N°2.....	P 10
3.3 Observations du public sur le site internet de la préfecture mairie de Carros	P 21
3.4 Courrier du public reçu en mairie de CARROS.....	P 60
3.5 Observations inscrites par erreur sur un autre registre.....	P 68

IV/ PROCES VERBAL DE SYNTHESE :

4.1.1 Réponse Pétitionnaire MONACO LOGISTIQUE.....	P 72
4.1.2 Réponse des communes concernées.....	P 76
	P 118

V/ CONSULTATION SERVICES

P 127

VI/ REPONSES AUX OBSERVATIONS.. (6.1.2.3).....

P 128

VII/ PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER D'ENQUÊTE :

P 132

-----0-----



Barbara JURAMIE
Commissaire Enquêteur
06100 NICE

Nice le 17 /07/2022 :

n°16939 Arrêté préfectoral DDPP du 14/04/2022

OBJET : Enquête d'utilité publique relative à une demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une installation de stockage de produits dangereux et non dangereux situé 3711m 1ère avenue /4^{ème} rue à CARROS (06510)

REFERENCE : Désignation du Commissaire Enquêteur en date du 04/04/2022 par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Nice.

-----0-----

I RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussignée, Barbara JURAMIE, domiciliée à NICE 06100, désignée en qualité de Commissaire Enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nice en date du 04/04/2022 par arrêté réglementaire, ai dressé le procès-verbal de l'opération, établi mon rapport et donné mon avis et mes conclusions motivées.

1.1 OUVERTURE :

L'enquête s'est déroulée du 19/05/2022 au 17/06/2022 inclus en mairie de Carros.
J'ai pris connaissance des documents Officiels de l'enquête, et j'ai été informée par le Tribunal administratif de Nice, la préfecture des alpes maritimes ainsi que par la société Monaco Logistique du projet.
Une visite des lieux m'a renseigné sur les objectifs du projet et ses enjeux par rapport à l'environnement.

1.2 PRESENCE EN MAIRIE

J'ai côté et paraphé le dossier complet d'enquête publique avant l'ouverture de celle-ci et siégé à l'hôtel de ville de CARROS:

- Le jeudi 19/05/2022 de 08h30 à 12h00, et de 13h00 à 17h00
- Le mardi 31/05/2022 de 9h00 à 12h00, et de 13h00 à 17h00
- Le jeudi 09/06/2022 de 9h00 à 12h00, et de 13h00 à 17h00
- Le vendredi 17/06/2022 de 8h30 à 12h00, et de 13h00 à 17h00

Le dossier d'enquête d'utilité Publique de la mairie de CARROS a été clos par nos soins le 17/06/2022 à 17h conformément à l'article 6 de l'arrêté du DDPP préfecture A.M.

-----0-----

II RAPPEL DE LA MISSION ET EXPOSE

2.1 SITUATION ET CONTEXTE :

Exploitation depuis 2011 d'un entrepôt logistique accessible par la RD 6202 bis, et situé dans un site de 19 929m² tenu par 19 employés :

- 1 responsable logistique
- 1 encadrant logistique
- 3 logisticiens
- 12 agents logistiques
- 2 techniciens de maintenance,

et constitué entre autres de 4 cellules de stockage dont une destinée aux marchandises diverses avec entreposage de papiers cartons, bois, matières plastiques, et les trois autres aux produits inflammables et dangereux, le tout d'une superficie de 5 650m², et d'un volume de 81 360m³ dans la zone industrielle de Carros sur la parcelle 693 et 694 section B, 3711 m, 1^{ère} avenue/4^{ème} avenue, à hauteur de la 12^{ème} rue par la société Monaco Logistique, et régi par arrêté préfectoral n° 15141 du 01/07/2016. La surface imperméabilisée de l'unité foncière est de 17 620 m²

Le site se trouve en zone Uz3 qui est une zone d'activités industrielles et artisanales, et une petite partie en limite de terrain se trouve en zone NA, mais dans laquelle aucune activité n'est associée à cette zone. Le site est raccordé au réseau d'eau potable de la commune.

Un porter à connaissance pour pouvoir stocker des produits dangereux a ensuite été possible par un arrêté préfectoral complémentaire le 4/11/2019 sous le n° 16139.

La société Monaco Logistique S.A.M. souhaite maintenant entreposer des matières dangereuses en plus grande quantité, mais pour cela le site devra être classé **à Autorisation Seveso Seuil Haut au titre des rubriques 4510 et 4511 de la nomenclature des ICPE**. De ce fait une évaluation environnementale est nécessaire avec une nouvelle demande d'autorisation environnementale intégrant une étude sur les dangers potentiels liés à cette activité. Une étude d'impact est donc nécessaire.

Le projet porte sur des aménagements d'installations à réaliser à l'intérieur du bâtiment existant conformément à la réglementation en vigueur, pour permettre un complément de catégories de produits dangereux à stocker mais sans pour autant augmenter le volume général à entreposer, car certains produits non dangereux s'y trouvant également devront être remplacés par des produits dangereux.

Dans son état initial le site:

- est implanté dans le périmètre de protection éloignée d'un captage AEP de Carros.
- ne se trouve pas dans une zone protégée (ZNIEFF, Natura 2000, etc...)
- cependant proche :
 - de sites patrimoniaux et d'autres zones protégées (Var)
 - d'habitations situées pour les plus proches à 220m sur la commune de Carros
 - de zones forestières (conifères, feuillus)

Le site se trouve dans une zone déjà fortement marquée par le bruit et une pollution lumineuse.

-Concernant le Plan de Prévention des Risques d'Inondation sur la commune de Carros, seule l'entrée du site est située en zone R3 correspondant à la bande de recul à l'arrière des digues et berges, et dont l'aléa est fort à très fort pour le risque inondation (PPRI). Le reste de la parcelle est localisé en zone bleue B3(urbanisée. Avec un niveau d'aléa de base faible et un niveau d'aléa exceptionnel de fort à très fort). Afin de prévenir ce risque, l'étude séisme préconise un

mur écran thermique de 44m de longueur par 5m de haut en limite de propriété pour faire office de barrière de prévention, d'atténuation d'effets létaux ou de protection.

2.2 OBJECTIF DE L'ENQUETE PUBLIQUE :

Le Projet de modifications sur le site porte sur des aménagements complémentaires à réaliser pour accueillir les produits stockés pour un coût estimé à 250 000 euros.

Les enjeux du projet sont importants compte tenu de l'activité à l'intérieur du site et du milieu humain avec de potentiels dangers à prendre en compte liés aux produits stockés considérés pour certains comme dangereux et à stocker dans le projet en quantité plus importante, et du milieu physique environnant en majeure partie d'une forte sensibilité.

Il est à noter que le projet :

- a fait l'objet d'un contrôle par l'inspection des Installations Classées en date du 13 mars 2022 dossier référencé numéro 2022-108,
- relève du régime de l'autorisation Seveso Seuil Haut
- a fait l'objet d'un Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale

2.3 DOCUMENTS REGLEMENTAIRES ET SUPRA COMMUNAUX

Services de l'Etat :

PPR Inondation de la basse vallée du Var approuvé le 18 avril 2011 : site majoritairement en zone B3 (zone bleue urbanisée d'aléa de base faible et de fort à très fort pour aléa exceptionnel, le site ne relève pas de la classe 1 (établissement indispensable à la sécurité publique et stratégique pour la gestion de crise), et il n'y a aucune modification du bâti existant.

L'entrée du site se trouve en zone R3 côté Var pour une petite superficie et sur laquelle il n'y a aucune construction nouvelle prévue.

PPR Mouvement de terrain approuvé le 21 juin 2001, le site de Monaco Logistique se trouve en zone non exposée.

PPRIF (Plan de Prévention des Risques Feux de Forêt) approuvé le 6 janvier 2014. le site se trouve hors des zones réglementées

PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) approuvé le 21/09/2015. Le site Monaco Logistique ne fait pas partie du PPRT.

-La DTA des Alpes maritimes (Directive Territoriale d'Aménagement) approuvé le 2 décembre 2003 par décret n° 2003-1169.

Ce document constitue un cadre pour le SCOT et le PADD qui fixe les grands objectifs de développement à l'échelle du département et les orientations d'aménagement à mettre en œuvre, comme entre autres, par exemple pour le Haut Pays :

-Diversifier les produits touristiques pour maintenir la présence humaine indispensable pour la préservation de la qualité patrimoniale du Haut Pays

-Définir des conditions d'extension de l'urbanisation compatibles avec le développement envisagé, et la protection de l'environnement.

Le projet est situé dans le secteur stratégique de développement de la DTA, dans une zone destinée aux activités industrielles selon les orientations pour l'aménagement de la basse vallée du Var. dans ces espaces, la DTA insiste sur l'importance de la prise en compte des risques et de la ressource en eau pour tout projet d'aménagement.

-I OIN Plaine du var : Le projet est situé dans le périmètre de l'OIN Plaine du Var.

-SRCE PACA : le Schéma Régional de Cohérence Ecologique Provence Alpes Côte d'Azur et SRCAE (Schéma Régional Climat-air-Energie) Provence Alpes Côte d'Azur

Arrêté par le Préfet de Région le 26/11/2014, il comprend :

- 1/ le document SRCE : diagnostic des enjeux de continuités –présentation de la trame verte et bleue régionale(TVB) -le plan d'action stratégique-les méthodologies et indicateurs de suivi
- 2/ l'atlas cartographique au 1/100 000 : éléments de la TVB et ses objectifs par sous-trames écologiques.

La zone d'activités départementale Carros -Le Broc qui s'étend le long du fleuve en rive droite représente un vaste espace artificialisé et constitue la principale zone de rupture pour les espèces terrestres entre le fleuve et le massif des Baous.

-Le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation de la basse vallée du Var (PPRNPI)

L'entrepôt Monaco Logistique est concerné par la servitude PM1 du plan

-Le SDAGE Rhône- Méditerranée en vigueur depuis le 21 décembre 2015 et fixé pour 6 ans. C'est un document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques du bassin Rhône-Méditerranée qui est un document de planification ayant pour objectif de stopper la détérioration des eaux.

-le SAGE « Nappe et Basse vallée du Var » : Document de planification approuvé par arrêté préfectoral le 09/08/2016 pour un périmètre hydrographique et qui fixe des objectifs de mise en valeur de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

La commune de Carros est incluse dans le périmètre du SAGE.

-PLU (Plan Local D'urbanisme) et PLUI (PLU Intercommunal)de la Métropole de Nice Côte d'Azur ou PLUm) exécutoire depuis le 5 décembre 2019

La commune de Carros est régie par le PLUM. Le projet se situe en zone UzB3 et une bande de terrain en limite de site est implantée en zone Na.

Le site est concerné par les servitudes d'utilité publique suivantes :

- PM1 : servitudes résultant du Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation
- AS1 : Conservation des eaux concernant les périmètres de protection de captage d'eau potable. Le site se trouve en zone de périmètre de protection éloigné

Réseau Natura 2000 et Zones d'Intérêt Ecologiques Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF):

Le réseau Natura 2000 est constitué de zones de protection spéciales (la directive Oiseaux de 1979, et de zones spéciales de conservation (la directive habitat de 1992).

Le site Monaco Logistique est à proximité immédiate d'une zone Natura 2000 relevant de la Directive Oiseaux : la zone de protection spéciale (ZPS) « Basse Vallée du var » qui constitue une étape importante pour de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs.

Une ZNIEFF terrestre est recensée sur la commune de Carros et qui est située à 50m à l'Est du site, mais le site n'est pas inscrit à l'intérieur du ZNIEFF.

2.4 CADRE REGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE/

Énumération des articles de lois auxquels le projet doit faire référence :

-Code l'Urbanisme : article R 111-5

-Code de la Construction et de l'habitation :

Note interministérielle du 03/07/2015 relative à l'instruction des demandes de permis de construire et des demandes d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement référencée NOR : INT151274J

- Loi du n° 76-663 du 19/07/1976 modifiée, relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.
- Arrêté relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques : 1450, 4331, 4140-2, 4510, 4511, 4755, 4130-1, 4733 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Document technique D9 sur le dimensionnement des besoins en eau et D9A sur les rétentions.
- Arrêté NOR INTE 1522200A du 15/12/2015 fixant le référentiel national de DECI.
- Arrêté préfectoral d'enregistrement n° 15141 du 01/07/2016 et arrêté préfectoral complémentaire N° 16139 du 04/11/2019 de l'établissement.

Code de l'Environnement :

Articles L 122-1 et L 122-2-1 (le paragraphe III), L 123-2 et suivants, L 181-2, L 181-3, L 181-4, R122-2 et R 122-3, R 122-7, R123-1 et suivants (III de l'article R 123-11) , R 181-3, R 181-12 à R 181-15, R 181-16 et suivants (R181-19) à R 181-32, R 181-34 à 38, R 511-9, D 181-15-1 à D 181-15-9,

2.5 a) CONSULTATION DES SERVICES DE L ETAT, ORGANISMES & AUTORITES/

- ⇒ Le SDIS (Service d'Incendie et de Secours des Alpes maritimes) en date du 03/02/2021
Le SDIS constate que les conditions d'accessibilités des engins de lutte contre l'incendie sont respectées autant pour les voies publiques que pour les voies privées, et émet un avis favorable à l'autorisation environnementale sous réserve que le Maître d'ouvrage respecte ses engagements du 31/12/2020 concernant les mesures de réduction du potentiel danger au niveau constructif, stockage et organisation générale en matière de sécurité.
- ⇒ La DDTM se prononce sur le permis de construire délivré le 23/02/2021 indiquant que ses réserves émises concernant les risques naturels (PPRI) avaient été levées avec l'accord du dit permis de construire relevant de la compétence de l'Etat.
- ⇒ L'ARS (Agence régionale de la Santé) le 24/09/2021 insiste sur l'importance du dimensionnement des ouvrages de rétention et plus particulièrement en limite de capacité, par crainte d'une pollution des eaux suite à un déversement dans le Var, le site se trouvant à proximité de captages d'eau potable, et au vu du rapport hydrogéologique sur le captage du Bastion de la commune de Castagniers.
- ⇒ Dans le respect de l'article L 122-1 du Code de l'Environnement, la Mission d'Autorité Environnementale PACA (MRAE) a été sollicitée pour donner un avis de façon impartiale sur le projet, lequel a été rendu le 14/11/2021. La MRAE considère que du fait de ses caractéristiques en tant que site industriel existant et concernant ses modifications des conditions d'exploitation, le projet ne soulève pas d'enjeux prégnants concernant la préservation du milieu naturel, du paysage et l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols.

Cependant, la MRAE émet des recommandations au sujet:

- des moyens d'évitement et de réduction à mettre en place concernant le risque d'inondation étant à proximité du fleuve Var,
- du risque de pollution des eaux potables souterraines et superficielles du captage d'eau potable de la commune de Carros, avec un complément de l'état initial au regard de la situation du site,
- de la révision du calcul des besoins en rétention des cellules en tenant compte du contexte climatique local.

⇒ La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Provence Alpes Côte d'Azur a été sollicitée au titre de ICPE en date du 31/12/2020 pour donner son avis à la demande d'autorisation environnementale unique de la Société Monaco Logistique en vue d'exploiter une installation de stockage de produits dangereux et non dangereux sur la commune de Carros.

Le rapport émis par la DREAL PACA en date du 13 mars 2022 conclut à l'absence de rejet de la demande au vu de l'Avis de l'Autorité Environnementale du 14/11/2021, de l'Avis du SDIS du 09/02/2021, de l'Avis de l'ARS du 24/09/2021, de l'Avis de la DDTM du 17/09/2021, et des pièces du dossier estimé conforme à l'article R 181-34 du Code de l'Environnement.

2.5 b) REPONSE DU MAITRE DE L'OUVRAGE A L'AE (selon l'Article R 122-1 Code de l'Environnement)

Un mémoire de la société Monaco Logistique en réponse aux recommandations de la MRAE a été rendu en janvier 2022, dans lequel il est résumé que :

1/ Concernant la prise en compte du risque inondation et à la lecture de l'aléa, l'entrepôt se trouve à un niveau qui ne sera pas être susceptible d'être inondé et les ouvertures du local sprinkler sont orientées de telle sorte que l'eau ne pourra pas entrer à l'intérieur, les voiries et accès implantées au-dessus de la côte d'implantation et l'extension réalisée dans l'alignement des bâtiments existants ne constituent pas un obstacle à l'écoulement.

Une fiche spécifique d'organisation et de mesures techniques relative au risque inondation sera mise en œuvre dans le plan d'urgence par le maître d'ouvrage.

2/ Concernant le contexte existant du site se trouvant proche des captages d'eau potable, celui-ci n'est cependant pas inclus dans le périmètre de protection du captage du puits du Bastion, et se trouve dans le périmètre éloigné des captages d'eau potable des plans de Carros sans aucune prescription définie pour ce périmètre, et le calcul du volume de rétention des eaux de pluies et d'extinction incendie pour les cellules ainsi que les besoins de rétention sur le site de Monaco Logistique sont largement couverts.

2.5 c) AVIS de la Mairie de CARROS :

Nous avons été informée par le service urbanisme de la mairie de Carros d'un projet de délibération concernant la demande d'autorisation environnementale de Monaco Logistique émis le 14 juin, soit 3 jours avant la fermeture de l'enquête publique. Par conséquent, nous avons demandé au service urbanisme de nous fournir le contenu de ce projet afin de connaître l'avis de la mairie à ce sujet.

Il ressort à la lecture du rapporteur :

« *Considérant que le dossier du pétitionnaire a été considéré comme complet et régulier à l'issue de la phase d'examen, et que les premières habitations carrossoises se trouvent à une distance éloignée du site. Le quartier le plus proche est le quartier des Plans qui se trouve sur les hauteurs du coteau à environ 330 mètres à vol d'oiseau avec un dénivelé d'environ 50 mètres. IL est demandé au conseil municipal après avoir entendu l'exposé :*

De donner un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale déposée par la Société Monaco Logistique en date du 31 décembre 2020, pour l'exploitation de stockage de produits dangereux et non dangereux située au 3711m 1ere avenue/avenue à Carros. ».

2.6 PRESENTATION du projet et Visite des lieux :

Suite à notre désignation par Ordonnance du Tribunal Administratif de Nice en date du 04/04/2022, nous avons reçu en main propre de la préfecture, service DDPP Environnement, un exemplaire du dossier d'enquête pour nous mettre au courant du projet concerné par l'enquête publique.

Un entretien avec le Maître de l'ouvrage a été réalisé le 12 mai 2022. Cette réunion d'information a permis de mieux comprendre le projet technique :

PROJET :-

La Société MONACO LOGISTIQUE est le Maître d'Ouvrage du projet. L'activité principale de cette entreprise est d'apporter un soutien logistique à usage de ses clients (entreprises et industriels Monégasques et Français). Le site est actuellement classé à enregistrement dans la base des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), arrêté n° 15141 depuis le 01/07/2016 ***L'objectif de cette enquête est de permettre la réévaluation du classement ICPE de l'entrepôt logistique présent sur le site en passant de son enregistrement à celui de l'autorisation Seveso Seuil Haut***, car la nature des marchandises à stocker évolue. Autrement dit, cette ICPE est actuellement enregistrée sous la rubrique 1510 avec demande de passer en rubrique 4510 et 4511.

Les produits entreposés sont en majorité des produits de base destinés à créer des parfums (cosmétiques), des arômes, et des colorants alimentaires, pour le secteur de Grasse.

2.7 VISITE DES LIEUX :

Une réunion sous forme d'entretien dans les bureaux de Monaco Logistique, avec deux dirigeants et un responsable du site (contrôle du flux des marchandises, etc...) suivi d'une visite dans l'entrepôt de stockage des produits situé dans la zone industrielle de Carros s'est tenue le 12 mai 2022, et non seulement nous avons eu ainsi un aperçu très concret du lieu par rapport à son environnement, mais également nous avons pu nous rendre compte de l'importance du système de sécurité mis en place pour protéger le bâtiment et ses extérieurs.

Deux grands accès sont situés à chaque extrémité de la parcelle et permettent d'évacuer comme de rentrer rapidement si nécessité de secours il y a. Le terrain est de forme géométrique simple rectangulaire avec une circulation possible sur tout son périmètre pour les véhicules sans aucune entrave ni manœuvre compliquée à réaliser. A l'extérieur du bâtiment nous avons remarqué que les palettes stockées étaient parquées de façon réglementaire étant suffisamment éloignées de l'entrepôt pour des raisons de sécurité.

Un espace de bureaux est situé à l'arrière du bâtiment avec son accès indépendant.

A l'intérieur du bâtiment où se trouvent les différentes cellules de stockage soigneusement aménagées en rangées laissant des circulations fluides de même niveau, la manutention pour stocker les produits est réalisée à l'aide de véhicules adaptés spécifiquement à cette activité. Un système de sécurité incendie matérialisé par diverses conduites parcourt la sous face du toit en périphérie comme au centre.

La cellule n° 1 est en activité depuis 2011 et concerne le stockage de produits non dangereux. Les cellules n° 2,3,4 sont en activité depuis 2018 dans lesquelles sont entreposés quelques produits dangereux . ***Ce sont pour les cellules n° 2,3,4 que portent la demande d'autorisation seuil haut Seveso afin d'avoir la possibilité d'augmenter la quantité de stockage de certaines catégories de produits dangereux.***

La hauteur maximale intérieure du bâtiment est de 12 mètres pour les cellules de stockage
5 Bassins de rétention sont situés sur l'unité foncière à l'extérieur du bâtiment, et le groupe électrogène se trouve à part sur le terrain en périphérie avec son propre accès indépendant et direct. Des aménagements sont prévus d'être réalisés dans le projet pour améliorer l'objectif de protection de ces bassins (arase, canalisation et vanne martellière, barrière écluse, siphon coupe-feu)

2.8 CONSTAT DES AFFICHAGES :

Nous avons pu constater que :

- l'enquête publique a bien été publiée dans les journaux cités dans l'arrêté de la préfecture A.M. du 14/04/2022 article 5, et affichée en mairie de Carros ainsi que dans un rayon de 3kms minimum, soit les collectivités territoriales suivantes qui ont été attestées par les maires de chaque commune :

-Carros-Colomars-Aspremont-Castagniers-Saint-Blaise-Levens-LaRoquette-sur-Var-Saint-Martin-du-Var-Le Broc-Gattières.

-N'étant pas précisé dans l'acte d'huissier la couleur ni le format de l'avis d'enquête publique, nous somme allées vérifier sur place le 19 mai 2022 après nos heures de permanence que l'enquête était effectivement bien affichée au format A2 et aux caractères noirs sur fond jaune comme le précise le code de l'environnement sur les lieux du site concerné par l'enquête publique.

2.9 DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE:

- ✓ Les modalités fixées dans l'arrêté de la préfecture n°16939 respectent bien les textes en vigueur en ce sens que l'objet de l'enquête, la date et les heures d'ouverture de celle-ci, ainsi que le lieu pour consulter le dossier est précisé à l'article 1 et 3 de l'arrêté.
- ✓ Le dossier soumis à l'enquête publique comprend bien les pièces obligatoires nécessaires à l'analyse du dossier, à savoir : L'Etude d'impact et son résumé non technique, l'étude des dangers et le montant des garanties financières selon l'article D 181-15-2 du Code de l'Environnement.
- ✓ Le registre des observations écrites de l'enquête publique à feuille non mobile a été ouvert, paraphé et clos par nos soins conformément à l'article 4 et 6 de l'arrêté du 14/04/2022.

-----0-----

III AVIS DU PUBLIC OBSERVATIONS REGISTRE D' ENQUÊTE PUBLIQUE COURRIERS ET MAILS:

-Observations inscrites sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet :

3.1 REGISTRE N° 1 ENQUETE PUBLIQUE

- Observation de : Monsieur GRIS MEDDHI en page 3 en date du 16/06/2022 :
« je suis contre ce projet »
- Observation de : Monsieur Charles SCIBETTA en page 3 en date du 16/06/2022 :
« Je suis opposé à ce projet compte tenu des risques supplémentaires qu'il engendre pour la population résidant aux alentours. »
- Observation de : Mme Nathalie DALMASSY en page 4 en date du 16/06/2022 :
« je suis contre ce projet, cela augmente trop les risques pour la population des plans. Vu l'augmentation du nombre d'habitants sur ce secteur, mieux vaut préserver la population »
- Observation de : Mme BEL ABIZ SONIA en page 4 en date du 16/06/2022 :
« je suis contre ce projet qui est dangereux pour la population »
- Observation de : Mme TISBA ZAHRA en page 4 en date du 16/06/2022 :
« Défavorable à ce projet qui va nuire à la population et environnement »
- Observation de : Mme KOUCHI en page 4 en date du 16/06/2022 :
« je suis contre ce projet qui est dangereux pour la population »
- Observation de : Monsieur CAVALLARO JEAN en page 4 en date du 16/06/2022 :

10 | / 133

« je suis contre ce projet car j'estime qu'il représente un danger»

- Observation de : Monsieur PATRICK GRIECO en page 5 en date du 16/06/2022 :
« je suis contre ce projet qui est un danger pour la population carrosoise »
- Observation de : Mme FOCHON MARIA CLAVERIE en page 5 en date du 16/06/2022 :
« je suis contre ce projet dangereux pour la population.»
- Observation de : Monsieur AHMED NASSIMA en page 5 en date du 16/06/2022 :
« je suis contre le projet usine Monaco Logistique qui est dangereux pour la population »
- Observation de : Mme SCIBETTA CHANTAL en page 5 en date du 16/06/2022 :
« Nous sommes contre ce projet »
- Observation de : Mme BOULAAVIRETTE BADRA en page 5 en date du 16/06/2022 :
« je suis contre ce projet, nous avons réussi à nous débarrasser de Primagaz, c'est pas pour avoir pire ! Pensons à l'avenir de carros et à nos enfants, et ce projet n'étant pas positif pour l'avenir de Carros.»
- Observation de : inconnu en page 5 en date du 16/06/2022 :
« Nous sommes contre ce projet trop dangereux (voir l'accident de Toulouse...)»
- Observation de : Mme MARJORIE en page 6 en date du 16/06/2022 :
« Je suis contre ce projet qui est très dangereux habitant en plus dans les Plans de Carros près de l'entreprise et travaillant à la mairie de Carros proche du site »
- Observation de : Mme ou Monsieur BONNET en page 6 en date du 16/06/2022 :
« Nous sommes contre ce projet »
- Observation de : Mme LEGRAND COLETTE en page 6 ET 7 en date du 16/06/2022 :
*« Trop de risques potentiels pour être implanté ici :
Présence du Var
Présence de puits à proximité
Autres industries « chimiques » à proximité
Parc des préalpes proche du site
Incertitudes sur la pollution des sols
noté par Monaco Logistique. IL serait indispensable que ces mesures soient réalisées par un organisme indépendant
page 38 : il est noté sol considéré « sans mouvement de terre Carros est pourtant zone à risque sismique.
Depuis son installation « sans être Seveso il y a plusieurs contrôles controversés. Trop de population autour de ce site, et très probablement encore beaucoup d'autre prévue (OIN prévoyant à l'époque de sa création jusqu'à 30 000 habitants à Carros » peut être revu à la baisse mais la plaine du Var s'urbanise toujours fortement. Il faut veiller à la sécurité de la population.
Structures de secours encore trop éloignées du site. En cas de problème dans l'idéal Monaco Logistique gère manifestement bien mais qu'en sera-t-il en cas d'incendie de forêt comme on en a connu, de débordement du Var ou d'un sinistre dans une usine proche. Cela n'a pas été prévu manifestement.*

30mns pour l'intervention des secours en cas d'incendie ou de fuite c'est long !

Pas de durée limitée des stockages de produits dangereux

Evacuation des déchets par prestataires, quelles garanties ?

Bref trop d'incertitudes et trop de risques pour Carros et sa population, pour le parc naturel proche, je refuse de voir le stockage de matières dangereuses pour Carros ».

- Observation de : un Inconnu en page 7 en date du 16/06/2022 :
« Je suis contre cette usine d'installation Monaco Logistique trop de risque pour la population Carrossoise trop de risque. »
- Observation de : Mmes BERTRAND MICHELLE- MYRIAM BOULAOUINELT en page 7 en date du 16/06/2022 :
« Je suis contre ce projet »
- Observation de : Monsieur JEAN en page 8 en date du 16/06/2022 :
« contre ce projet débile »
- Observation de : Mme et Messieurs RIPOLL en page 8 en date du 16/06/2022 :
« Je suis contre cette usine vis-à-vis de la pollution et pour la santé des gens. Je suis contre ce projet. »
- Observation de : Mme BOUJNAH en page 8 ET 9 en date du 16/06/2022 :
« Comment un projet comme celui-ci peut voir le jour sachant que l'usine PRIMAGAZ a été délogée avec un SEVESO classé bas. Monaco Logistique est classé SEVESO HAUT. L'erreur humaine est un paramètre à tenir en compte. Le dossier qui parle d'augmentation de l'espace de stockage de produits dangereux inflammables. A 240m, nous avons des habitations à moins de 2 kms, une nouvelle école implantée. Je suis en qualité d'administré de mère contre ce projet. Je demande une grande instance de protéger la population. Est-ce l'endroit pour stocker? Vous devriez au contraire le démantèlement de ces usines dangereuses. ».
- Observation de : Mme CHASTEL RASSU en page 9 en date du 16/06/2022 :
« Habitante des plans, je suis contre ce projet et suis consternée qu'il n'y ait pas eu d'information à toute la population. Ce projet est grave et mérite d'être connu par tous les habitants. Plusieurs personnes ont manifesté leur mécontentement sur le dossier du PLUM : à rectifier s'il vous plaît ».
- Observation de : LADEREZE GASTAUD en page 9 en date du 16/06/2022 :
« J'habite aux écarts du village, nous avons eu le problème de Primagaz qui a demandé du temps pour les faire partir sous la mandature de Monsieur Scibetta. Aussi je vous demande de faire de même pour l'usine qui se trouve à la Mescla (Gilette) d'arrêter son extension, car nous avons eu le problème d'ASF et j'en passe. Seveso ca suffit. Protéger la population. »
- Observation de : TONELLO LYDIE - TILLY NOELER en page 9 en date du 16/06/2022 :
« Je n'accepte pas le prolongement de l'usione risque Seveso»
- Observation de : Un inconnu a agrafé une page recto écrite et signée mais pas d'identité de la personne en page 10 du registre n°1
« Monaco Logistique souhaite augmenter sa capacité de stockage de produits dangereux et ainsi passer sous le régime SEVESO SEUIL HAUT, cela en dépit du

principe de précaution. Les quantités de stockage prévues avoisinent les 2000 tonnes dont des produits cancérigènes. Le 14 juin 2022, le Conseil municipal de Carros a voté pour cette modification à la majorité. Cette décision est sans doute liée à l'article 1586 octies du CGI qui permet de maintenir une incitation fiscale à la hauteur des risques encourus par des collectivités qui s'engagent dans une politique d'accueil des établissements soumis aux directives SEVESO». Aucune information de la population ni d'affichage à la mairie n'a été fait auparavant bien que l'enquête publique soit ouverte depuis le 19 mai. Je m'oppose fermement à cette modification de l'usage de l'entrepôt de Monaco Logistique, en effet, il y a la proximité immédiate d'habitations (200mètres) et d'une école/crèche (100mètres), d'un refuge pour les animaux (300mètres), sans parler du risque pour les 12000 employés de la ZI. Le risque principal associé à cet entrepôt est le risque incendie pouvant être à l'origine de flux thermiques et de fumées toxiques. De plus, cet entrepôt implanté en zone inondable d'où un risque d'inondation, de pollution du sol et du sous-sol liés à des pollutions accidentelles de fluides (perte d'étanchéité des équipements) et il existe des risques d'émissions accidentelles de fluide frigorigène. D'autre part la commune de Carros est concernée par le risque Transport de Matières Dangereuses lié aux axes routiers que sont la M901-M6202 bis et les avenues à proximité immédiate du site. Compte tenu de la proximité de ces routes par rapport au site, il existe un risque TMD par voie routière vis-à-vis des installations.

EN 2001 l'explosion de l'usine Toulousaine AZF causait 31 morts et 2500 blessés. Depuis, on a décompté six accidents majeurs et de nombreux incidents sur des sites SEVESO et ce nombre va en augmentant. L'étude de danger met en avant la réduction des risques, mais comme c'était le cas pour le site de Lubrizol-Normandie Logistique, des citoyens et associations de victimes se battent pour obtenir la vérité sur les impacts de l'accident industriel. Face aux verrous d'enjeux économiques et politiques particulièrement sensibles, ils dressent un bilan sévère : « Le constat est lourd. Nous n'avons pas su éviter cette catastrophe, ni la gérer correctement et encoure moins en tirer les leçons.».

- Observation de : Mme NATACHA MUREAU en page 11 en date du 17/06/2022 :
« J'ai entendu parler ce projet de stockage de produits dangereux il y a 2 jours. La population Carrossoise n'est pas au courant de ce projet, sans quoi tout le monde serait venu signifier son désaccord. Je suis absolument contre ce projet d'augmentation de volumes stockés et de nature des produits chimiques. Cela me paraît extrêmement dangereux étant donné la population qui vit à proximité. Je ne comprends même pas comment il est possible de réfléchir à un tel projet et j'espère que Monaco Logistique n'obtiendra pas les autorisations.»
- Observation de : Monsieur COMBES ARNAUD en page 11 en date du 17/06/2022 :
« il est difficile de donner un avis, peut-être que les informations n'ont pas été diffusées sur les bons supports, je regrette de donner un avis défavorable n'ayant pas eu le temps de consulter les éléments. »
- Observation de : Monsieur RAYMOND GARDEL en page 11 en date du 17/06/2022 :
« Je suis contre l'implantation en SEVESO catégorie Haut de cette entreprise monégasque, j'habite aux plans de Carros.»
- Observation de : Mme GARDEL ROSITA en page 11 en date du 17/06/2022 :
« Entreprise qui sera classée en seveso + donc si incident risque pour la santé des Carrossois...Je suis contre. »

3.2 REGISTRE N° 2 ENQUETE PUBLIQUE ouvert le 17 juin 2022

- Observation en page 1 :
« Je viens d'apprendre par mon voisin le projet qui a été voté, sur le stockage de produits dangereux, il est inadmissible de ne pas prendre en compte l'avis de la population en distribuant des imprimés dans les boites aux lettres. En effet, les gens travaillent, et venir voir les affichages en mairie, lire le journal etc... n'est pas possible pour tout le monde. Projet regrettable pour tous et pour nos enfants et petits-enfants et immobilier en danger. »

- Observation en page 2, 3, 4 : L'association ASLLIC du lotissement industriel de Carros-Le Broc : retranscription déjà dactylographiée de l'observation :

	<p>Mairie de Carros Hôtel de ville Commissaire enquêteur <u>Madame Barbara JURAMIE</u> 2 Rue de l'Eusièrre 06510 Carros</p>	<p>Quelles sont les gara susceptibles d'être po dévèrsement accide transfert...). Nous é jour des éléments qu certitude que les div aires étanches et en 1</p>
<p>JPL/JF/088.2022</p>	<p>Carros, le 16 juin 2022</p>	<ul style="list-style-type: none">• Quel sera le délai de 1 parties concernées ? (disposition).
<p>Objet : enquête publique Monaco Logistique</p>		<p>➤ Eaux incendie</p>
<p>Madame,</p>		<ul style="list-style-type: none">• Les pompes de releva Pourquoi a-t-on fait 1• Quel pourra être le fournisseur si néces envisageable pour la réserve ?• Les moyens manuels du réseau EP sont- thermiques si besoin
<p>Dans le cadre de l'enquête publique du projet d'extension du site Monaco Logistique sis sur la commune de Carros et du classement en Seveso Seuil Haut de l'établissement précité, nous vous faisons part ci-après de nos remarques et commentaires :</p>		<p>➤ Incendie et séisme</p>
<p>➤ Surveillance des eaux souterraines</p>		<ul style="list-style-type: none">• Il apparait que les fl sont susceptibles d'é mis en place les moy• Il est signalé que la s un écran thermique propriété vis-à-vis de place de celui-ci ? En effet, il est mentio
<ul style="list-style-type: none">• A ce jour seulement un piézomètre amont et un piézomètre aval sur le site de la société Monaco Logistique ; Or, selon le guide de juin 2019 « surveillance de la qualité des eaux souterraines appliquée aux ICPE et sites pollués », émanant de la Direction Générale de la Prévention des Risques (bureau du sol et du sous-sol) et rédigé conjointement par l'INERIS et le BRGM pour le compte du Ministère de la transition Ecologique et Solidaire, il est mentionné qu'il convient de disposer à minima de 3 piézomètres (1 amont et 2 aval) si le contexte est tel qu'aucune pollution n'est détectée et que nous avons une seule direction du sens d'écoulement. Ce nombre peut être porté à 5 ou 6 à 8 (pollution détectée, sens d'écoulement variable,...)		<p>➤ PPRT</p>
<p>Nous souhaiterions donc, afin de préserver la nappe, la mise en place d'un réseau de surveillance plus complet et une précision sur les paramètres analytiques de suivi ainsi que la fréquence des analyses (mensuelles, trimestrielles, semestrielles).</p>		<ul style="list-style-type: none">• Les scenarii incendie toutes indépendant théoriquement possil société Lubrizol par existe parfois une dis Que se passe-t-il si sprinkler, des systé garanties apportées système de noyage p entrepôt sur la comm Aurait-on un impac limites de propriétés
<p>➤ Rejet au réseau des eaux pluviales (EP) et eaux vannes (EV)</p>		<p>Sans préjuger du sér les plus grandes rése la zone d'activité de (</p>
<ul style="list-style-type: none">• Il est précisé que les activités de la société Monaco Logistique ne vont générer aucune eau à usage industriel ; Cependant il y aura des rejets d'eaux vannes (EV), des eaux pluviales (EP) et des eaux de lavage des sols.		
<p>ASLLIC – « Centre de Vie » - 4243 M. - 1ère Avenue - BP 614 - 06517 CARROS Cedex Tél. : 04 92 08 89 69 - Courriel : secretariat@asllic.fr - Site web : http://www.asllic.fr Association régie par l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales libres de propriétaires N° Siret : 782 519 946 00019 - NAF : 6832 A - N° TVA Intracommunautaire : FR91 782519946</p>	<p>P2</p>	<p>ASLLIC – « Centre de Vie » Tél. : 04 92 08 89 69 - C Association régie par l'ordonnance n° 2004- N° Siret : 782 519 946 00019</p>

./.

Quelles sont les garanties sur la non toxicité des eaux de lavage des sols susceptibles d'être polluées par les produits stockés sur le site (en cas de déversement accidentel lors des opérations de livraison, stockage, transfert...). Nous émettons des réserves car nous ne disposons pas à ce jour des éléments qui justifient leur caractère non polluant ainsi que la certitude que les diverses opérations précitées se dérouleront sur des aires étanches et en rétention globale.

- Quel sera le délai de rédaction de la convention de rejet EP et EV entre les parties concernées ? (en prévision comme précisé dans les documents à disposition).

➤ Eaux incendie

- Les pompes de relevage au niveau des bassins de rétention sont unitaires. Pourquoi a-t-on fait le choix de ne pas doubler ces pompes ?
- Quel pourra être le délai d'approvisionnement et d'intervention du fournisseur si nécessité de remplacer une pompe défaillante ? Est-il envisageable pour la société Monaco Logistique de disposer de pompe en réserve ?
- Les moyens manuels (vanne guillotine) de séparation des eaux polluées du réseau EP sont-ils accessibles et en dehors des rayons des flux thermiques si besoin ?

➤ Incendie et séisme

- Il apparait que les flux thermiques de 3Kw/m² émanant de la cellule 1 sont susceptibles d'atteindre la société SCM ; Sous quels délais seront mis en place les moyens de palier à cette éventualité ?
- Il est signalé que la société Monaco Logistique s'engage à mettre en place un écran thermique de 44 m de long sur 5 m de hauteur en limite de propriété vis-à-vis de la société ELIS. Quels sont les délais de mise en place de celui-ci ?

En effet, il est mentionné 2023 pour des raisons budgétaires.

➤ PPRT

- Les scénarii incendie sont réalisés sur l'hypothèse que les cellules sont toutes indépendantes et a priori qu'aucun effet domino n'est théoriquement possible. Des événements récents comme l'incendie de la société Lubrizol par exemple, nous ont malheureusement démontré qu'il existe parfois une distorsion notable entre la théorie et le réel.
Que se passe-t-il si nous avons un dysfonctionnement au niveau des sprinkler, des systèmes d'extinction par mousse ? Quelles sont les garanties apportées sur ces points ? Pour rappel, des défaillances de système de noyage par mousse ont déjà été observées, notamment sur un entrepôt sur la commune de Ludres en 2012.
- Aurait-on un impact plus important et de quelle nature, au-delà des limites de propriétés de la société Monaco Logistique ?

Sans préjuger du sérieux de la société Monaco Logistique, nous émettons les plus grandes réserves sur la présence d'un site Seveso Seuil Haut dans la zone d'activité de Carros.

P3

./.

En effet, par définition, « l'objectif d'un PPRT est d'apporter une réponse aux situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et de mieux encadrer l'urbanisation future autour des établissements Seveso Seuil Haut existants, à des fins de protection des personnes ».

Certes, le code de l'environnement impose l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour des établissements classés SEVESO Seuil Haut dont les effets sortent du site de l'établissement.

Les scénarii incendie proposés font apparaître que les effets seront contenus dans le périmètre de la parcelle de la société Monaco Logistique avec la mise en place de systèmes de protection vis à vis des sociétés SCM et ELIS ; Mais ceux-ci sont définis par rapport à un incendie circonscrit à une cellule mais jamais à un incendie global.

Mais quelles sont les garanties apportées par l'établissement d'une part et l'autorité administrative d'autre part que les règles ne changeront pas à court ou moyen termes ?

Les conséquences et obligations qui pourraient découler d'un éventuel PPRT seraient très préjudiciables sur les plans économique et social pour la zone industrielle de Carros Le Broc.

Il nous semble plus judicieux et nécessaire de préserver la pérennité et la sécurité des 350 entreprises et les 10.000 emplois induits, qui seraient inexorablement remis en cause par l'installation au cœur de la zone industrielle d'un établissement Seveso Seuil Haut.

De plus, il est signalé que cette activité de stockage de produits dangereux n'est pas en lien avec des produits manufacturés sur la zone industrielle de Carros Le Broc mais provenant d'autres territoires.

L'ensemble des éléments précités nous conduisent à émettre un avis défavorable.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions de croire, Madame, en l'assurance de notre considération distinguée.

Jean Pierre LEVI
Président



ASLLIC - « Centre de Vic » - 4243 M. - 1ère Avenue - BP 614 - 06517 CARROS Cedex
Tél. : 04 92 08 89 69 - Courriel : secretariat@asllic.fr - Site web : <http://www.asllic.fr>
Association régie par l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales libres de propriétaires
N° Siret : 782 519 946 00019 - NAF : 6832 A - N° TVA Intracommunautaire : FR91 782519946

P4

- Observation en page 5 de Mme BOUJNAH :
« Monsieur le Préfet,
Suite à une publication sur les réseaux sociaux, nous apprenons en date du 15/06/2022 l'enquête publique concernant l'augmentation de l'espace de stockage de l'entreprise Monaco Logistique. Je suis la famille résidant au 22 B chemin des Framboisiers impactée en premier. Ma maison est située à vol d'oiseau à 200mètres de l'entreprise. Si demain, une explosion avec nuage chimique se propage, il ne prendra pas la route la plus longue. Un quartier nouvellement implanté sera également impacté en cas de catastrophe. M. le Préfet, Protégez Nous d'une Catastrophe humaine en cas d'accident. Rappelez les conséquences de la tempête Alex, la zone industrielle a été inondée. »
- Observation en page 6 de Mme et M. BOLLA :
« Nous tenons à porter à votre connaissance notre opposition au projet d'extension de stockage Monaco Logistique classé Seveso niveau Haut pour les raisons suivantes : Habitant aux Plans ... à environ 200m du dépôt. Risque élevé trop proche des habitations et écoles. Les différentes catastrophes ne sont pas à oublier : AZF, Lubrizol... Les nuisances de cette zone posent beaucoup de problèmes sur notre qualité de vie (pollution, odeur, bruit). L'autre danger concerne la pollution de l'eau. L'incendie sur la commune a montré les difficultés des secours extérieurs à Carros à arriver. Tous ces éléments nous inquiètent beaucoup.
- Observation en page 7 de Monsieur GUILLAUME de Carros les Plans :
« 1/La fourberie de la municipalité de faire passer cela sans rien dire au dernier conseil municipal et à deux jours de la fin de l'enquête publique (faite sans publicité)
2/ Intolérable d'accepter ce type de société dans une zone d'habitation dense avec des écoles, des crèches, des EPHAD à proximité. IL y a d'autres endroits possibles. Malgré toutes les sécurités possibles, le risque zéro n'existe pas (AZF, Lubrizol).
Attention aux nappes d'eau de consommation. On en a déjà une (et sûrement d'autres) qui laisse sortir des vapeurs dangereuses et cancérigène. Je suis donc contre cette installation. »
- Observation en page 7 de Monsieur Jonathan SCHIEZ :
« Je tiens à exprimer mon désaccord avec ce projet. Les produits utilisés dans cette future usine sont un risque dangereux pour la population de Carros et ses environs.
- Observation en page 8 et 9 de Monsieur Michel CUOCO adjoint au maire de Carros délégué au développement durable de 2014 à 2019 : retranscription déjà dactylographiée de l'observation (Voir ci-dessous):

Objet : Enquête publique du 19 mai au 17 juin 2022 sur la demande environnementale de la société Monaco Logistique
augmentation de capacité de stockage de marchandises dangereuses et demande d'autorisation de classe Seveso seuil haut

Carros 17 juin 2022.

Madame la Commissaire enquêteur,

Après avoir consulté le dossier sur internet, j'ai constaté 2 inexactitudes dans l'étude d'impact qui sont :

page 47 paragraphe 3,3,1,4 Arrêté de biotope,
il y est écrit : « Aucun arrêté de protection biotope n'a été instauré sur la commune de Carros »
or sur notre commune de Carros, nous avons un arrêté de biotope « vallon obscur » en date du 3 mars 2020.

page 74 paragraphe 3,7,2,4 Odeurs
il y est écrit : « pas de surveillance d'odeurs dans la zone industrielle de Carros, ni de nuisances olfactives avérées »

or il y a plusieurs nuisances olfactives largement ressenties par les travailleurs et les riverains de la Z.I.,
dont les odeurs de bitume certaines fois et à certains endroits, et de la même manière ailleurs, des odeurs de café,
des odeurs d'hydrocarbures, des odeurs de produits de blanchisserie industrielle,..., et,
des odeurs émanant du centre de traitement de déchets installé en bout de zone industrielle sur la commune du Broc,
qui rendent dans ce dernier cas, très pénible, une promenade au lac du Broc.

De plus concernant les odeurs de bitume, je porte à votre connaissance qu'une association de riverains s'est constituée,
nommée « Air Pur Carros » afin d'agir efficacement pour obtenir la fin des nuisances, qui les empêchent de vivre normalement.
Un rapport d'Atmosud en date du 10/6/2020 recense près de 250 signalements et identifie clairement la société responsable,
qui pour le moment ne fait rien pour supprimer le problème, la solution principale étant elle, déjà connue et mise en oeuvre
ailleurs sur des installations similaires.

Concernant l'objet de la demande d'autorisation présentée par Monaco Logistique, il s'agit de l'augmentation de capacité de
stockage selon les chiffres de la page 8 de l'avis de la MRAE, qui serait de 1702,60 tonnes,
ce qui pour des matières dangereuses correspond à une source potentielle d'accident d'une puissance thermique, dynamique
et chimique considérable.

La nature des futures marchandises stockées a aussi son importance, car cela représente une très grande capacité
de pollution multiple de l'environnement, pouvant toucher aussi bien le vivant que nos sols et ressources en eau potable.

Deux risques sont donc pointés dans cet avis de la MRAE :
le premier :

« le risque d'inondation compte tenu de la proximité immédiate du fleuve Var »
nous vous faisons observer que ce risque d'inondation est primordial que comme le définit la MRAE.

Nous avons ici 3 arguments essentiels qui sont que :
l'implantation de Monaco Logistique est précisément dans le lit majeur du Var, ce qui ne peut en aucun cas être banalisé,

le Var est le fleuve le plus puissant de France, (en somme un monstre en sommeil) avec débit maximum de 3000 m3/s
déjà constaté, et dont le débit pourrait exploser en valeur absolue en cas de survenue d'une « bombe météo »
du type de la tempête Alex qui surviendrait en début de zone de montagne voisine.

Enfin, il reste encore dans le lit du Var, un certain nombre de seuils à supprimer pour optimiser l'écoulement des débits
extrêmes en cas de crues exceptionnelles, ce qui laisse pour le moment la ZI encore vulnérable dans ces situations précises.

La réglementation en vigueur en matière de prévention des risques d'inondation, ne peut pas intégrer pour le moment les
mesures de sécurité nécessaires pour se protéger de situations extrêmes dont nous ne savons pas encore comment les
dimensionner avec justesse. Cela vient du fait que les effets induits sont encore imprévisibles en raison des dérèglements
climatiques que nous commençons à connaître et qui peuvent amener des « bombes météo » du type de la tempête Alex.
(qui a frappé très durement notre territoire du 30/9 au 4/10/2020).

De ce fait ce manque de maîtrise possible des risques exclue tout principe d'augmentation des volumes de matières
dangereuses, inflammables, donc potentiellement explosives, mais également toxiques pour les nappes phréatiques proches, et
toxiques en cas d'incendie ou de dispersion dans l'air, dans l'environnement ou dans la mer.

Cette exclusion est encore plus impérative quand on considère la mise en danger maximale, en cas d'évènement exceptionnel extrême, de la population humaine avoisinante qui même si elle impacte 10 communes, elle concerne très directement plusieurs milliers de personnes entre les riverains des Plans de Carros et les travailleuses et travailleurs de la zone industrielle et de la zone artisanale.

Cette exclusion protégerait également le personnel et les animaux d'un refuge de la SPA proche.

De plus dans le mémoire de réponse à l'avis de la MRAE, concernant leur réponse concernant le risque d'inondation, Monaco logistique écrit :

« Concernant l'entrepôt, celui-ci est à un niveau tel qu'il ne serait pas susceptible d'être inondé »
cette affirmation au conditionnel est donnée sans aucune référence de valeurs altimétriques du fil d'eau du Var au niveau de l'entrepôt, en période normale, de la cote altimétrique du rez de chaussée de l'entrepôt, et de la hauteur de crue potentielle en ce point pour justifier l'exemption du risque d'inondabilité suivant la réglementation actuelle.
Et en plus apparemment cette affirmation au conditionnel n'aurait pas fait l'objet ni de vérification ni de validation, par un organisme habilité. Donc sa valeur reste à démontrer.

Le second :

« le risque concernant les captages d'eau potable »

la réponse donnée par rapport à la protection des nappes phréatiques, ne recouvre pas tous les cas de figures de traitement des différents types d'eau à gérer, et n'envisage pas le cas d'une inondation extrême en vitesse et en intensité, les bassins de rétention pouvant être déformés voire soulevés par la crue, et les systèmes de rétention détruits, sous les effets dynamiques des eaux et des embâcles d'une crue extrême.

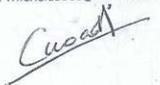
Pour cela aussi, j'ai pour priorité la protection du vivant, de notre environnement et des nappes phréatiques, donc il convient de ne pas augmenter les risques sur le site actuel, autant pour la protection de la population, des travailleuses et des travailleurs, de la faune, de la flore et de l'environnement.

En conclusion, en ayant explicité les risques à éviter, mon avis est de ne pas envisager cette augmentation de capacité de stockage sur le site actuel de Monaco Logistique à Carros, ce projet présentant des risques majeurs de vulnérabilité de l'implantation tant au niveau des risques d'inondation et ses conséquences désastreuses, qu'au niveau des risques de pollutions, en raison des phénomènes météo extrêmes auxquels nous serons de plus en plus soumis du fait du dérèglement climatique.

La proposition que je fais à Monaco Logistique avec la double motivation de la sécurité humaine de protection des travailleurs, des riverains et de l'environnement serait de trouver le site, où ces deux préoccupations pourraient être satisfaites, tout en vous permettant de travailler dans les meilleures conditions possibles. La nécessité du développement économique est vitale pour nous tous, sachons juste le mettre en œuvre dans un respect mutuel.

Je me tiens à votre disposition si vous souhaitez avoir de plus amples informations qui pourraient vous être utiles pour le bon accomplissement de votre mission.

Michel Cuoco
adjoint au maire de Carros délégué au développement durable
de 2014 à 2019
mail : michelcuoco@wanadoo.fr



PS

- Observation en page 10 de Monsieur LAURENT PARZY Habitant de Carros :
Président AQUI SIEN BEN.- Président France Nature Environnement Alpes Maritimes :
« j'interviens à titre personnel, à titre de l'association carrossoise AQUI SIEN BEN, ainsi qu'au titre de la fédération FNE 06.

La communication sur l'ouverture de cette enquête publique a été insuffisante et je n'en ai eu connaissance que le mardi 14 juin 2022. Je demande officiellement la prolongation de cette enquête publique afin de pouvoir porter des dires plus conséquents sur ce dossier volumineux qui engage des risques importants pour l'environnement et la population. L'étude d'impact comporte des insuffisances ou omissions qu'il n'est matériellement pas possible d'exposer entièrement compte tenu des détails. En espérant pouvoir être entendu ».

-----0-----

3.3 OBSERVATIONS DU PUBLIC INSCRITES SUR LE SITE DE LA PREFECTURE DISPONIBLE EN MAIRIE DE CARROS :

Nous relatons ci-après les observations qui nous ont été envoyées par la préfecture le 17 juin lors de la clôture de l'enquête publique :

Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Augmentation de la capacité de stockage de la société Monaco
Logistique

Date :Wed, 15 Jun 2022 14:55:12 +0200

De :> schang.agnes (par Internet) <schang.agnes@orange.fr>

Répondre à :schang.agnes <schang.agnes@orange.fr>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

J'ai l'honneur de vous informer de mon opposition à l'autorisation pour la société Monaco Logistique d'augmenter les capacités de stockage de produits dangereux sur le site de Carros. En cas d'accident le risque est beaucoup trop important pour les habitants et l'environnement. Recevez mes sincères salutations Mme Schang
P.S : je n'ai pas trouvé sur le site la possible de répondre à l'enquête
Envoyé de mon iPhone

-----0-----

Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Avis sur projet

Date :Thu, 16 Jun 2022 06:03:25 +0000

De :> v.nava (par Internet) <v.nava@hotmail.fr>

Répondre à :v.nava <v.nava@hotmail.fr>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr <ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr>

J'ai lu sur un réseau que vous aviez l'intention de construire un entrepôt dans la zone industrielle de Carros.
Entrepôt ayant pour but d'entreposer des produits hautement toxiques, donc dangereux.
Pour cela vous nous demandez notre avis.
Si cela est vrai il va de soi que je suis entièrement CONTRE et ce pour des raisons évidentes de sécurité et de salubrité. Cordialement.Véronique NAVARRO Tél: 0661962186

-----0-----

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] projet Monaco logistique

Date :Thu, 16 Jun 2022 08:47:27 +0200 (CEST)

De :> paul.bolla (par Internet) <paul.bolla@sfr.fr>

Répondre à :paul bolla <paul.bolla@sfr.fr>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Je m'oppose à ce projet Monaco Logistique classé SEVESO.
Trop dangereux, trop proche des zones d'habitation et des écoles.
BOLLA paul

-----0-----

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Augmentation des capacités de stockage de la société Monaco
Logistique de Carros

Date :Thu, 16 Jun 2022 09:02:54 +0200 (CEST)

De :> perso (par Internet) <perso@franckguillaume.com>

Répondre à :perso <perso@franckguillaume.com>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr <ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr>

Comment peut-on accepter l'implantation ou l'agrandissement de telles sociétés si proche d'une zone urbaine en pleine densification ?
Tout ceci avec notamment des écoles et des crèches en forte proximité.

Je ne suis donc naturellement pas d'accord avec cette autorisation accordée à la société Monaco Logistique, au sujet de l'augmentation de ses capacités de stockage de produits dangereux sur le site de Carros.

De plus, l'ARS met fortement en garde vis-à-vis de la proximité de captages d'eau destinée à la consommation humaine.

Un passé récent nous a montré plusieurs fois les dégâts envisageables en cas de dysfonctionnement de ce type de site (AZF à Toulouse, Lubrizol à Rouen, ...).

Cordialement, Franck GUILLAUME Carros-les-Plans

-----0-----

Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Extension se stockage Monaco logistique à Carrosserie

Date :Thu, 16 Jun 2022 09:20:32 +0200

De :> hubertgimenez (par Internet) <hubertgimenez@gmail.com>

Répondre à :hubertgimenez <hubertgimenez@gmail.com>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Bonjour

Je prends connaissance du dossier de demande d'extension de stockage à Carros de l'entreprise Monaco Logistique, et tiens à vous signifier mon désaccord quant à cette extension.

Cette zone de stockage se trouve à proximité de zones d'habitations, d'une école, d'une crèche.

Qu'est devenu le sacro saint principe de précaution?

A quoi bon fermer les stockages de gaz (seveso) sur la zone de la grave pour implanter ce type de stockage un peu plus loin?

Des riverains, dont je fais parti, subissent déjà les nuisances olfactives d'une usine de bitume. Devront nous en plus vivre avec une épée de Damoclès au dessus de nos têtes?

Aujourd'hui, pour les riverains et tous les enfants vivant à proximité, je ne souhaite pas que

soit recréé à proximité d'une zone d'habitations dense, les conditions d'un nouvel AZF

Toulouse ou Lubrizol Rouen.Cordialement H Gimenez

-----0-----

Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] enquete projet Monaco Logistique à CARROS

Date :Thu, 16 Jun 2022 06:24:03 +0000 (UTC)

De :> celine_camilli (par Internet) <celine_camilli@yahoo.fr>

Répondre à :celine_camilli <celine_camilli@yahoo.fr>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr <ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr>

Bonjour

Je suis résidente de la ville de Carros et habite dans le quartier des plans de Carros
Projet de stockage de produits dangereux. Zone dense en population et sécurité NON GARANTIE; JE SUIS CONTRE CE PROJET
Cordialement Mme CAMILLI CELINE 0603962661

-----0-----

Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une installation de stockage de produits dangereux et non dangereux située à Carros

Date :Thu, 16 Jun 2022 11:38:14 +0200

De :> mvigier06 (par Internet) <mvigier06@gmail.com>

Répondre à :mvigier06 <mvigier06@gmail.com>

Pour : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Monaco Logistique souhaite augmenter sa capacité de stockage de produits dangereux et ainsi passer sous le régime **SEVESO seuil haut**, cela en dépit du principe de précaution. Les quantités de stockage prévues avoisinent les 2000 tonnes, dont des produits cancérigènes ! Aucune information de la population ni d'affichage à la mairie n'a été fait auparavant bien que l'enquête publique soit ouverte depuis le 19 mai !

Je m'oppose fermement à cette modification de l'usage de l'entrepôt de Monaco Logistique, en effet, il y a la proximité immédiate d'habitations (200 mètres) et d'une école/crèche (1000 mètres), d'un refuge pour les animaux (300 mètres), sans parler du risque pour les 12 000 employés de la ZI.

Le risque principal associé à cet entrepôt est le risque incendie pouvant être à l'origine de flux thermiques et de fumées toxiques. De plus, cet entrepôt implanté en zone inondable d'où un risque d'inondation, de pollution du sol et du sous-sol liées à des pollutions accidentelles qui surviendraient sur le site. Les rejets accidentels peuvent survenir en cas d'émissions accidentelles de fluides (perte d'étanchéité des équipements) et il existe des risques d'émissions accidentelles de fluide frigorigène.

D'autre part, la commune de Carros est concernée par le risque Transport de Matières Dangereuses lié aux axes routiers que sont la M901, M6202bis et les avenues à proximité immédiate du site. Compte tenu de la proximité de ces routes par rapport au site, il existe un risque TMD par voie routière vis-à-vis des installations.

En 2001, l'explosion de l'usine toulousaine AZF causait 31 morts et 2 500 blessés. Depuis, on a décompté six accidents majeurs et de nombreux incidents sur des sites Seveso et ce nombre va en augmentant. L'étude de danger met en avant la réduction des risques, mais comme c'était le cas pour le site de Lubrizol à Rouen dont nous connaissons la catastrophe environnementale ! Deux ans après l'incendie de Lubrizol-Normandie Logistique, des citoyens et associations de victimes se battent pour obtenir la vérité sur les impacts de l'accident industriel. Face au verrou d'enjeux économiques et politiques particulièrement sensibles, ils dressent un bilan sévère : « le constat est lourd. Nous n'avons pas su éviter cette catastrophe, ni la gérer correctement et encore moins en tirer les leçons » Cordialement.

-----0-----

Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une installation de stockage de produits dangereux et non dangereux située à Carros

Date : Thu, 16 Jun 2022 11:39:54 +0200

De : sas.sopdet (par Internet) <sas.sopdet@gmail.com>

Répondre à : sas.sopdet <sas.sopdet@gmail.com>

Pour : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Monaco Logistique souhaite augmenter sa capacité de stockage de produits dangereux et ainsi passer sous le régime **SEVESO seuil haut**, cela en dépit du principe de précaution. Les quantités de stockage prévues avoisinent les 2000 tonnes, dont des produits cancérigènes !

Le 14 juin 2022, le conseil municipal de Carros a voté pour cette modification à la majorité sans qu'aucune information de la population ni d'affichage à la mairie n'a été fait auparavant bien que l'enquête publique soit ouverte depuis le 19 mai !

Notre société s'oppose fermement à cette modification de l'usage de l'entrepôt de Monaco Logistique, en effet, il y a la proximité immédiate d'habitations (200 mètres) et d'une école/crèche

(1000 mètres), d'un refuge pour les animaux (300 mètres), sans parler du risque pour les 12 000 employés de la ZI.

Le risque principal associé à cet entrepôt est le risque incendie pouvant être à l'origine de flux thermiques et de fumées toxiques. De plus, cet entrepôt implanté en zone inondable d'où un risque d'inondation, de pollution du sol et du sous-sol liées à des pollutions accidentelles qui surviendraient sur le site. Les rejets accidentels peuvent survenir en cas d'émissions accidentelles de fluides (perte d'étanchéité des équipements) et il existe des risques d'émissions accidentelles de fluide frigorigène.

D'autre part, la commune de Carros est concernée par le risque Transport de Matières Dangereuses lié aux axes routiers que sont la M901, M6202bis et les avenues à proximité immédiate du site. Compte tenu de la proximité de ces routes par rapport au site, il existe un risque TMD par voie routière vis-à-vis des installations.

En 2001, l'explosion de l'usine toulousaine AZF causait 31 morts et 2 500 blessés. Depuis, on a décompté six accidents majeurs et de nombreux incidents sur des sites Seveso et ce nombre va en augmentant. L'étude de danger met en avant la réduction des risques, mais comme c'était le cas pour le site de Lubrizol à Rouen dont nous connaissons la catastrophe environnementale ! Deux ans après l'incendie de Lubrizol-Normandie Logistique, des citoyens et associations de victimes se battent pour obtenir la vérité sur les impacts de l'accident industriel. Face au verrou d'enjeux économiques et politiques particulièrement sensibles, ils dressent un bilan sévère : « le constat est lourd. Nous n'avons pas su éviter cette catastrophe, ni la gérer correctement et encore moins en tirer les leçons » **SAS SOPDET** 36 Avenue des Cigales 06510 CARROS.

-----0-----

Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Nos Réf.: 20220217 - PAOLO / SAM MONACO LOGISTIQUE

Date :Thu, 16 Jun 2022 09:55:49 +0000

De :> cvidal (par Internet) <cvidal@racine.eu>

Répondre à :Camille VIDAL <cvidal@racine.eu>, Damien RICHARD <dricard@racine.eu>, Victor LEGENDRE <vlegendre@racine.eu>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr <ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr>

Copie à :Victor LEGENDRE <vlegendre@racine.eu>

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance du courrier en pièce jointe.

Sincères salutations. (document publié dans le rapport du commissaire enquêteur au paragraphe III des Courriers RAR Reçus)

-----0-----

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Réponse à l'Enquête publique stockage produits dangereux Monaco Logistique

Date :Thu, 16 Jun 2022 12:13:00 +0200

De :> marie.rembliere (par Internet) <marie.rembliere@gmail.com>

Répondre à :marie.rembliere <marie.rembliere@gmail.com>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet d'augmentation de stockage de produits dangereux par la société Monaco Logistique, je tiens à formuler mon désaccord concernant ce projet. En effet le site est situé à proximité de nombreuses habitations et collectivités (notamment des écoles maternelles et primaires) à Carros les plans mais également dans les villes aux alentours.

Après avoir parcouru le projet j'ai pu noter le risque de fumées toxiques et d'incendies en cas d'incident suite à cette augmentation de stockage.

Les risques en cas d'incident sur la santé des habitants et notamment tous les enfants qui vivent dans cette zone ne me semblent pas correctement explicités, ainsi que les impacts environnementaux que cela pourrait causer.
Vivant à Carros les Plans, je ne peux que me prononcer en désaccord avec cette demande étant donné l'impact potentiel sur notre santé et notre environnement. Cordialement
Marie Remblière

-----0-----

Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE INSTALLATIONS MONACO LOGISTIQUE CARROS

Date : Thu, 16 Jun 2022 12:14:07 +0200

De : > santi.graziella (par Internet) <santi.graziella@gmail.com>

Répondre à : santi.graziella <santi.graziella@gmail.com>

Pour : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Par ce mail, je vous informe que je m'oppose à l'autorisation d'augmenter les capacités de stockage de la société Monaco Logistique sur le site de Carros.

En effet, notre environnement se retrouve une nouvelle fois en danger !

Nos habitations sont en danger ! Nos enfants (école à moins d'un km) sont en danger !

Nous subissons déjà les nuisances de bitume de la SCERM !

STOP AUX RISQUES ET AUX NUISANCES pour les Carrois. Mme SANTI Graziella
Habitante du quartier des plans de Carros.

-----0-----

Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Demande de Monaco Logistique Carros

Date : Thu, 16 Jun 2022 13:15:41 +0200

De : > alain.heraud0980 (par Internet) <alain.heraud0980@orange.fr>

Répondre à : alain.heraud0980 <alain.heraud0980@orange.fr>

Pour : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Je suis opposée à cette demande.

L'augmentation du stockage de produits dangereux aura un impact sur l'environnement, les populations, l'école, la maison de retraite, la crèche situées dans un rayon d'un kilomètre au maximum.

Je suis très étonnée de lire page 74 dans l'étude d'impact « Il n'y a pas de surveillance des odeurs dans la zone industrielle de Carros ni de nuisances olfactives avérées » Alors que pratiquement tous les jours des signalements d'odeurs de bitume sont envoyés sur le site Atmosud par des habitants des plans de Carros. Où est le plus important ? La santé et la vie des gens ou le profit de certains ? Envoyé de mon iPhone

-----0-----

Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Monaco Logistique

Date : Thu, 16 Jun 2022 11:34:52 +0000

De : > secretariat (par Internet) <secretariat@asllic.fr>

Répondre à : secretariat <secretariat@asllic.fr>

Pour : 'ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr' <ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr>

Copie à : José Fiotti <jose.fiotti@asllic.fr>

Vous voudrez bien trouver en annexe nos remarques et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique Monaco Logistique.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement

Jocelyne PÉLISSÉ
Secrétaire de direction
Centre de Vie
1^{ère} Avenue – Entre la 13^{ème} bis et 14^{ème} Rue
BP 614 - 06517 CARROS Cedex
Tel. : 04.92.08.89.69 – 06.30.16.82.57
<http://www.asllic.fr>

(document publié dans le rapport du commissaire enquêteur paragraphe III des Observations du Public dans le registre d'enquête)

-----0-----

Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Air impur à Carros

Date :Thu, 16 Jun 2022 14:41:53 +0200

De :> fpelletier1966 (par Internet) <fpelletier1966@gmail.com>

Répondre à :fpelletier1966 <fpelletier1966@gmail.com>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Je rejoins les riverains et les adhérents de l'association " Air pur Carros " pour dénoncer la lenteur et la non considération des instances publiques vis à vis de la santé des administrés vivant aux plans de Carros . En effet , depuis 3 ans , la société SERM basée dans la zone industrielle de Carros charge et décharge des cuves de bitumes en début et en fin de journée provoquant des émanations nauséabondes rendant l'air irrespirable , causant des maux de tête et de ventre aux riverains , déposant un film de goudron sur nos maisons , nos terrasses et nos jardins ou nous cultivons nos légumes.cette pollution n'est pas sans risques pour notre santé et celle de nos enfants qui sont scolarisés à l'école des plans .Aussi , veuillez avoir l'amabilité de considérer les revendications de l'association ci dessus afin de retrouver des conditions de vie normales .Avec mes remerciements. Françoise PELLETIER Professeur enseignante .

-----0-----

Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] refus total

Date :Thu, 16 Jun 2022 14:43:26 +0200 (CEST)

De :> jacques.passeron06510 (par Internet) <jacques.passeron06510@orange.fr>

Répondre à :Jacques PASSERON <jacques.passeron06510@orange.fr>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Non aux nuisances de la SCERM et refus total de l'extension pour Monaco Logistique SEVESO haut, dont la majorité municipale ose donner un avis favorable!!!! Scandaleux

-----0-----

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Refus total

Date :Thu, 16 Jun 2022 14:57:32 +0200

De :> denisecolocci (par Internet) <denisecolocci@gmail.com>

Répondre à :denisecolocci <denisecolocci@gmail.com>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Non aux nuisances de la SCERM et refus total de l'extension pour Monaco Logistique SEVESO haut, dont la majorité municipale ose donner un avis favorable!!! Scandaleux

-----0-----

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Enquete publiques : Monaco Logistique de Carros

Date :Thu, 16 Jun 2022 13:32:39 +0000

De :> sandraroirand (par Internet) <sandraroirand@hotmail.com>
Répondre à :sandraroirand <sandraroirand@hotmail.com>
Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr <ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr>,
undefined <loic.dombrevail@assemblee-nationale.fr>, mairie@ville-carros.fr
<mairie@ville-carros.fr>

J'apprends via les réseaux sociaux un sujet important qu'est la demande d'un classement SEVESO Seuil Haut de la société MONACO LOGISTIQUE qui souhaite s'agrandir sur la commune de Carros.

Pour notre bien-être et celui de nos enfants, **je ne suis pas d'accord** avec cette demande d'augmentation de capacités de stockage de produits dangereux sur le site de Carros. En effet je ne comprends pas pourquoi suite au déménagement de la société Primagaz de Carros pour des raisons de sécurité car il s'agissait d'un site SEVESO qu'on puisse aujourd'hui accorder à une autre société de s'étendre à ce même niveau (voir pire) de dangerosité. Cordialement, Sandra ROIRAND habitant à CARROS les plans.

-----0-----

Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE MONACO LOGISTIQUE CARROS

Date :Thu, 16 Jun 2022 15:47:23 +0200

De :> valerierisso (par Internet) <valerierisso@gmail.com>

Répondre à :valerierisso <valerierisso@gmail.com>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Je vous envoie ce mail afin de répondre à l'enquête publique concernant l'installation de MONACO LOGISTIQUE à Carros.

Il est pour moi et pour toute ma famille INCONCEVABLE ET INNACCEPTABLE de faire cette installation EXTREMEMENT DANGEREUSE à quelques mètres de nos maisons et ECOLES.

Nous vivons déjà l'enfer avec la scerm odeur de bitume qui empoisonne notre santé et notre vie il ne manquerait plus que cette installation ultra dangereuse. Mme Roussel

-----0-----

Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Nos Réf.: 20220217 - PAOLO / SAM MONACO LOGISTIQUE

Date :Thu, 16 Jun 2022 13:56:15 +0000

De :> cvidal (par Internet) <cvidal@racine.eu>

Répondre à :cvidal <cvidal@racine.eu>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr <ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr>

Copie à :Victor LEGENDRE <vlegendre@racine.eu>

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance du courrier en pièce jointe.

Sincères salutations. (*document publié dans le rapport du commissaire enquêteur au paragraphe III des Courriers RAR Reçus*)

-----0-----

Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Opposition projet Monaco logistique

Date :Thu, 16 Jun 2022 16:10:47 +0200 (CEST)

De :> nadine.bolla (par Internet) <nadine.bolla@sfr.fr>

Répondre à :nadine.bolla@sfr.fr

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Je suis contre ce projet trop dangereux et trop près des écoles et des habitations.

Souvenez-vous des 2 catastrophes AZF et lubrizol. Bonne réception Nadine BOLLA

-----0-----

Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Enquêtes publiques

Date :Thu, 16 Jun 2022 15:49:22 +0200

De :> chantal.laporte06 (par Internet) <chantal.laporte06@gmail.com>

Répondre à :chantal.laporte06 <chantal.laporte06@gmail.com>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Je viens vers vous concernant l'enquête publique qui prend fin le 17 juin 2022.

En effet une demande d'autorisation est faite pour l'exploitation d'une installation de stockage de produits dangereux et non dangereux située à Carros.

Cette exploitation fera passer l'entreprise en Seveso Haut !

Je suis CONTRE cette exploitation en cas de problème les pompiers n'auraient pas le temps de réagir étant eux aussi sur la ZI. C'est un risque que je ne veux pas courir. Nous avons réussi à nous débarrasser de primagaz ne revenons pas en arrière.

Pensons à nos enfants ! Ce site est trop prêt des habitations des plans environ 200m.

Merci de prendre mon avis en compte. Chantal Laporte Castro

-----0-----

Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Enquête publique usine seveso

Date :Thu, 16 Jun 2022 16:48:23 +0200

De :> irisetrose (par Internet) <irisetrose@sfr.fr>

Répondre à :irisetrose <irisetrose@sfr.fr>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Je viens vers vous concernant l'enquête publique qui prend fin le 17 juin 2022.

En effet une demande d'autorisation est faite pour l'exploitation d'une installation de stockage de produits dangereux et non dangereux située à Carros.

Cette exploitation fera passer l'entreprise en Seveso Haut !

Je suis CONTRE cette exploitation en cas de problème les pompiers n'auraient pas le temps de réagir étant eux aussi sur la ZI. C'est un risque que je ne veux pas courir. Nous avons réussi à nous débarrasser de primagaz ne revenons pas en arrière.

Pensons à nos enfants ! Ce site est trop prêt des habitations des plans environ 200m ou je

viens d'acquiescer un bien et de le

Broc où j'habite encore actuellement et où mon mari travaille.

Merci de prendre mon avis en compte.

Me Gardie

-----0-----

Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Opposition au projet de Monaco logistique

Date :Thu, 16 Jun 2022 15:24:47 +0000

De :> vrejjudi (par Internet) <vrejjudi@hotmail.fr>

Répondre à :vrejjudi <vrejjudi@hotmail.fr>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr <ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr>

Nous souhaitons porter à votre connaissance notre opposition à cette installation :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/MONACO-LOGISTIQUE-Carros>

Nous sommes contre le projet de Monaco Logistique à Carros d'augmenter très significativement sa capacité de stockage de produits dangereux.
En effet, le risque associé à ce stockage étant augmenté, l'entreprise sera alors classée **SEVESO seuil haut**.

Après des années de concertation, de négociation et d'action pour faire partir PRIMAGAZ, nous nous opposons à ce que ce risque revienne sur notre Commune.

Nous demandons à ce que le principe de précaution soit appliqué.

Les premières habitations se situent à **220 m** de l'entrepôt, l'école Simone Veil et les 2 micro-crèches sont dans un rayon d'1 km. **Nous sommes tous concernés !**

Un accident sur ce type d'installation peut produire des effets néfastes à 20 km à la ronde (Lubrizol, AZF). Bien cordialement **Mr et Mme Bolukyan-06510 Carros**

-----0-----

Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Opposition projet Monaco Logistique

Date : Thu, 16 Jun 2022 15:39:06 +0000

De : Marccorda03 (par Internet) <Marccorda03@hotmail.com>

Répondre à : Marccorda03 <Marccorda03@hotmail.com>

Pour : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr <ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr>

Je m'oppose au projet de Monaco Logistique, d'augmenter sa capacité de stockage de produits dangereux au sein de la zone industrielle de CARROS

-----0-----

Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête publique MONACO LOGISTIQUE

Date : Thu, 16 Jun 2022 17:51:25 +0200

De : rochet.maryse (par Internet) <rochet.maryse@orange.fr>

Répondre à : rochet.maryse <rochet.maryse@orange.fr>

Pour : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Compte tenu :

-De l'avis émis par l'ARS notamment sur les risques de pollution des eaux de captage et des eaux du Var

-Des phénomènes dangereux majeurs identifiés dans l'étude de danger repris dans le rapport du SDIS,

-De la proximité (moins de 300m) des premières habitations,

-De la proximité d'une crèche et d'une école primaire du quartier saint Pierre,

- De l'absence d'affichage de l'avis d'ouverture de l'enquête publique daté du 14 avril 2022 sur les panneaux prévus à cet effet à l'entrée principale de la mairie, ce qui ne n'a pas permis aux carrossois d'être informés en temps voulu de l'existence de cette enquête publique,

Je suis opposée à l'augmentation des capacités de stockage de l'entreprise MONACO logistique, classant de fait cet établissement SEVESO SEUIL HAUT.

-----0-----

Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Projet MONACO LOGISTIQUE

Date : Thu, 16 Jun 2022 17:53:01 +0200

De : mg.kocsan (par Internet) <mg.kocsan@gmail.com>

Répondre à : mg.kocsan <mg.kocsan@gmail.com>

Pour : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Par le présent mail, en ma qualité de concitoyenne et résidente Carrossoise au Boulevard de la République, je m'oppose formellement à l'installation et stockage à risque SEVESO de l'entreprise MONACO LOGISTIQUE.
Vous remerciant par avance de veiller à notre sécurité avant tout intérêt commercial ou financier, Salutations MG KOCSAN 5, bd de la République 06510 CARROS

-----0-----

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Installation Monaco logistique opposition

Date : Thu, 16 Jun 2022 17:54:42 +0200

De : k.risso (par Internet) <k.risso@icloud.com>

Répondre à : k.risso <k.risso@icloud.com>

Pour : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Copie à : karinerisso06@gmail.com

Notre quartier traverse par le même unique chemin depuis 50 ans alors que sa population a été multipliée par 1000 n'est pas équipé pour un plan d'évacuation d'urgence de la population en cas d'incident relatif aux produits stockés par Monaco logistique. L'enquête d'opinion n'a pas été affichée par la mairie, les riverains non informés n'ont pas pu réagir.

V'par cette action vous vous prenez le droit d'exposer et mettre en dangers toute une population coincée !

Veillez stopper cette installation inadmissible !

Karine Risso et sa famille 416 chemin de l'émigra Carros

-----0-----

Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Projet Monaco logistique

Date : Thu, 16 Jun 2022 17:55:49 +0200 (CEST)

De : bassy-chantal (par Internet) <bassy-chantal@wanadoo.fr>

Répondre à : Chantal BASSY <bassy-chantal@wanadoo.fr>

Pour : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Je suis une Habitante de Carros les plans Je suis contre ce projet Comment peut-on se moquer de la vie des gens Il n'y a eu aucune info ni publication sur Carros Quelle belle magouille

-----0-----

Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Avis d'enquête Publique : Monaco Logistique devient SEVESO seuil haut - Avis favorable des Elus de la Majorité municipale

Date : Thu, 16 Jun 2022 18:00:38 +0200

De : enzo63.scibetta (par Internet) <enzo63.scibetta@gmail.com>

Répondre à : enzo63.scibetta <enzo63.scibetta@gmail.com>

Pour : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Je soussigné Enzo SCIBETTA, Demeurant 5 rue des Abeilles, "Le Panorama" 06510 CARROS déclare être défavorable et refuser, l'extension de stockage de produits dangereux par la Société Monaco Logistique ainsi que son classement en SEVESO Seuil haut. Pour servir Et faire valoir ce que de droit. Enzo SCIBETTA.

-----0-----

Message transféré -----

Date : Thu, 16 Jun 2022 18:11:24 +0200

De :> gallo.carros (par Internet) <gallo.carros@gmail.com>
Répondre à :gallo.carros <gallo.carros@gmail.com>
Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr
Je suis contre l'installation de produits dangereux à Carros M. Gallo au Plans de Carros

-----0-----
Sujet :[INTERNET] Monaco Logistique
Date :Thu, 16 Jun 2022 18:13:29 +0200
De :> hrocci (par Internet) <hrocci@gmail.com>
Répondre à :hrocci <hrocci@gmail.com>
Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr
Etant Carossois depuis de longues années, je m'oppose fermement au projet de Monaco Logistique. Je ne veux pas d'une entreprise classée Seveso seuil haut. Ma fille, mo gendre, mes petits enfants, l'école Simone Veil, ainsi que les habitants des Plans De Carros se trouvent très proches. Sans compter la ville de Carros le neuf, Carros village et les autres .Le principe de précaution doit être établi, pour éviter ce nouveau danger. J'espère que les pouvoirs publics feront leur devoir et que la raison l'emporte.Henri Rocci

-----0-----
Message transféré -----
Sujet :[INTERNET] Pas de nuisances SVP
Date :Thu, 16 Jun 2022 18:21:27 +0200
De :> piquemal.jm (par Internet) <piquemal.jm@gmail.com>
Répondre à :piquemal.jm <piquemal.jm@gmail.com>
Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr
Habitant tour proche de l'école Simone Veil, je ne voudrais pas voir l'installation de Monaco logistique agrandi, si proche.
Je vous informe que je suis un senior sans enfant mais inquiet pour mon voisinage très jeune.

-----0-----
Message transféré -----
Sujet :[INTERNET] Enquête publique Monaco logistique à Carros
Date :Thu, 16 Jun 2022 18:43:54 +0200
De :> pascale.trublin (par Internet) <pascale.trublin@gmail.com>
Répondre à :pascale.trublin <pascale.trublin@gmail.com>
Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr
Par la présente je vous adresse mon objection à l'augmentation de la capacité de stockage concernant l'entreprise Monaco Logistique.
J'habite Carros au 5 avenue des cigales et mon nom est TRUBLIN Pascale.
Ceci consterné Monaco logistique- Installation- classees-pour - la-protection-de- l'environnement-MONACO-LOGISTIQUE-Carros.

-----0-----
Message transféré -----
Sujet :[INTERNET] Enquête publique : régime Seveso zone haut sur le site Monaco Logistique, à Carros CONTESTATION.
Date :Thu, 16 Jun 2022 18:49:29 +0200
De :> lefeveceline06 (par Internet) <lefeveceline06@gmail.com>
Répondre à :lefeveceline06 <lefeveceline06@gmail.com>

Pour : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

J'ai appris ce jour qu'une entreprise de la ZI de Carros, Monaco Logistique, souhaite augmenter sa capacité de stockage de produits dangereux et ainsi passer sous le régime SEVESO seuil haut, cela en dépit du principe de précaution. Le lieu de stockage se trouve à proximité immédiate d'habitations (200 mètres), de 3 écoles, d'une crèche (1000 mètres), d'un refuge pour les animaux (300 mètres). Les quantités de stockage prévues avoisinent les 1000 tonnes, ce qui en fera l'un des plus gros sites SEVESO de France. L'histoire nous a confronté à des accidents qui ont conduit à des situations à haut risque (lubrisol, Azf ...etc.). Nous ne voulons pas de cette situation à Carros. En cas de catastrophe les nappes phréatiques des communes environnantes seront directement impactées. L'Etat a un rôle de protection de ces citoyens et si je ne me trompe il n'est clairement pas engagé sur ce dossier au vu de l'acceptation de la demande par la préfecture et le ministère de l'écologie ? De plus l'installation de ce type de structure doit s'accompagner d'un certain nombre de procédures à destination de la population (Plan d'intervention externe ...) Qu'en est-il de l'avancée de ces procédures ? Pourront-elles espérer qu'elles seront livrées en même temps que le premier déchet ? Je vous rappelle également que l'écologie est au cœur des différents programmes politiques français. Ne pourrait-on pas refuser l'accès à ce type de demande à des entreprises de pays frontaliers ? il s'agit ici d'une entreprise monégasque. Pour finir les enquêtes publiques doivent être affichées, en affichage externe en mairie jusqu'à la fin de la procédure. A ce jour l'affichage n'est plus respecté alors que l'enquête est toujours en cours jusqu'à demain.(cf pj) Je pense que nous sommes en exception de procédure et que par conséquent la forme de ce dossier n'est pas recevable !? Vous en souhaitant bonne réception.
Cordialement, Celine Lefevre Gimenez 06.86.38.01.53

-----0-----

Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Projet Monaco logistique

Date : Thu, 16 Jun 2022 19:27:02 +0200

De : ncolomas (par Internet) <ncolomas@gmail.com>

Répondre à : ncolomas <ncolomas@gmail.com>

Pour : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Je suis absolument contre l'installation à Carros de la société Monaco logistique qui est classée Seveso seuil haut et qui est très dangereuse pour les habitations, l'école Simone Veil, et les 2 crèches à proximité. Cela peut provoquer des situations catastrophiques qu'on ne veut surtout pas connaître à Carros. Je vous conjure de ne pas les laisser s'installer ici où la densité d'habitants est importante. J'espère que la raison va prendre le dessus, et que vous êtes bien conscients de vos responsabilités en cas d'accident. Sincères salutations. N.Colomas

-----0-----

Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Fwd: Enquête publique monaco logistique

Date : Thu, 16 Jun 2022 19:27:59 +0200

De : laurentresso06 (par Internet) <laurentresso06@orange.fr>

Répondre à : laurentresso06 <laurentresso06@orange.fr>

Pour : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Je vous écris par rapport à la installation de MONACO LOGISTIQUE sur Carros .

Nous sommes outrés d'apprendre ce projet sachant que nous sommes déjà extrêmement ennuyés par les odeurs de la SCERM ce serait pour nous tous une catastrophe!!
Nous sommes complètement opposés! Mme et M. Risso.

-----0-----

Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Contre cette nouvelle implantation car n'avons pas été informés

Date :Thu, 16 Jun 2022 19:37:48 +0200

De :> philippedescatoire (par Internet) <philippedescatoire@free.fr>

Répondre à :philippedescatoire <philippedescatoire@free.fr>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Envoyé de mon iPhone

-----0-----

Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] DANGERS pour l'environnement.

Date :Thu, 16 Jun 2022 19:38:05 +0200 (CEST)

De :> rene.leon (par Internet) <rene.leon@wanadoo.fr>

Répondre à :Rene LEON <rene.leon@wanadoo.fr>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Envoyé depuis l'application Mail Orange

-----0-----

Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Enquête publique régime Seveso zone haut sur le site Monaco
Logistique à Carros CONTESTATION

Date :Thu, 16 Jun 2022 17:54:46 +0000

De :> cycynet (par Internet) <cycynet@hotmail.com>

Répondre à :cycynet <cycynet@hotmail.com>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr <ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr>

Copie à :Alexis PHILIPPET <alexisphilippet@hotmail.com>, aimewini@hotmail.fr
<aimewini@hotmail.fr>

J'ai appris ce jour qu'une entreprise de la ZI de Carros, Monaco Logistique, souhaite augmenter sa capacité de stockage de produits dangereux et ainsi passer sous le régime SEVESO seuil haut, cela en dépit du principe de précaution.

Le lieu de stockage se trouve à proximité immédiate d'habitations (200 mètres), de 3 écoles, d'une crèche (1000 mètres), d'un refuge pour les animaux (300 mètres).

Les quantités de stockage prévues avoisinent les 1000 tonnes, ce qui en fera l'un des plus gros sites SEVESO de France.

L'histoire nous a confronté à des accidents qui ont conduit à des situations à haut risque (lubrisol, Azf ...etc.). Nous ne voulons pas de cette situation à Carros. En cas de catastrophe les nappes phréatiques des communes environnantes seront directement impactées. L'Etat a un rôle de protection de ces citoyens et si je ne me trompe il n'est clairement pas engagé sur ce dossier au vu de l'acceptation de la demande par la préfecture et le ministère de l'écologie ? De plus l'installation de ce type de structure doit s'accompagner d'un certain nombre de procédures à destination de la population (Plan d'intervention externe ...)

Qu'en est-il de l'avancée de ces procédures ? Pourront-elles être livrées en même temps que le premier déchet ?

Je vous rappelle également que l'écologie est au cœur des différents programmes politiques français. Ne pourrait-on pas refuser l'accès à ce type de demande à des entreprises de pays frontaliers ? Il s'agit ici d'une entreprise monégasque. Pour finir les enquêtes publiques doivent être affichées, en affichage externe en mairie jusqu'à la fin de la procédure. A ce jour l'affichage n'est plus respecté alors que l'enquête est toujours en cours jusqu'à demain. (cf pj)

Je pense que nous sommes en exception de procédure et que par conséquent la forme de ce dossier n'est pas recevable !? Vous en souhaitant bonne réception. Cordialement,
Cyrielle WININGER

-----0-----
Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Augmentation de la capacité de stockage de la société Monaco Logistique
Date :Thu, 16 Jun 2022 20:00:29 +0200
De :> cmaestri (par Internet) <cmaestri@sfr.fr>

Répondre à :cmaestri <cmaestri@sfr.fr>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Je souhaite vous informer de mon opposition à l'autorisation pour la société Monaco Logistique d'augmenter les capacités de stockage de produits dangereux sur le site de Carros. Je dois vous dire que je ne lis pas le journal Nice matin et je suis interrogé par le fait que l'annonce de l'enquête publique pourtant ouverte depuis le 19 mai 2022 n'a pas été annoncée dans le journal municipal « Carros Infos ». De même, impossible de trouver l'information sur le site de la ville...

Est-il raisonnable de penser que tous les Carrossois doivent aller en mairie chaque semaine ou encore consulter le site de la Préfecture pour être informés du dépôt consécutif de matières dangereuses sur le territoire de leur commune ? Si oui, je trouve qu'il s'agit d'une bien curieuse façon de concevoir la démocratie « participative ». Parmi les questions qui se posent, outre celles des risques pour la santé de la population, une indemnisation des riverains est-elle prévue en cas de revente de leur logement brutalement dévalorisé par la proximité d'un site classé « Seveso haut » ?
Salutations distinguées, C. Maestri.

-----0-----
Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Avis d'enquête Publique : Monaco Logistique devient SEVESO
seuil haut

Date :Thu, 16 Jun 2022 20:08:52 +0200

De :> charlotte.pariante (par Internet) <charlotte.pariante@gmail.com>

Répondre à :charlotte.pariante <charlotte.pariante@gmail.com>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Habitant à moins d'un kilomètre de l'entrepôt de Monaco logistique je suis contre la classification CEVESO de cette entreprise dans la zone de Carros. Cordialement,
Marie-Charlotte PARIENTE

-----0-----
Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Avis de refus Enquête Publique

Date :Thu, 16 Jun 2022 20:20:41 +0200

De :> frederic.erasmi (par Internet) <frederic.erasmi@gmail.com>

Répondre à :frederic.erasmi <frederic.erasmi@gmail.com>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

En tant que résidents sur la commune de Carros (quartier les plans) **nous sommes, bien entendu, totalement opposés** à ce que Monaco Logistique augmente sa capacité de stockage de produits dangereux. La commune de Carros connaît depuis quelques années une augmentation effrénée de constructions immobilières entraînant une augmentation considérable de sa population. La proximité immédiate d'activités dangereuses, et de surcroît classées SEVESO seuil haut, est un non sens et une hérésie. Nous comptons sur le bon sens de

nos responsables et de nos élus, pour qu'une telle aggravation des risques **n'aie jamais lieu et que le principe de précaution soit appliqué.** Bien cordialement.

-----0-----
Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Avis d'enquête Publique Monaco Logistique

Date :Thu, 16 Jun 2022 20:28:05 +0200

De :> jvolff06 (par Internet) <jvolff06@gmail.com>

Répondre à :jvolff06 <jvolff06@gmail.com>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Je suis contre l'avis des élus de la Majorité.

Nous subissons déjà assez avec la pollution olfactive **des odeurs de bitume.**

Je n'ai aucune intention de déménager pour m'éloigner d'une SEVESO seuil haut.

Ca suffit halte à la dictature de l'argent.M. VOLFF

-----0-----
Sujet :[INTERNET] TR: Avis d'enquête Publique : Monaco Logistique devient SEVESO seuil haut
- Avis favorable des Elus de la Majorité municipale

Date :Thu, 16 Jun 2022 20:53:11 +0200

De :> kebas <kebas@gmail.com>

Répondre à :kebas <kebas@gmail.com>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Habitant les plans de Carros depuis maintenant 6 ans, je m'oppose formellement à ce type d'agrandissement. J'ai vécu 23 ans sur la commune de FOS sur Mer, et nous avions des exercices annuels au collège en cas de risques majeurs (comment se calfeutrer, etc...).

Nos enfants à l'école font déjà des exercices attentats. Voulez vous également leur faire faire des exercices de risques CVO ????Monsieur BASCOUGNANO Kévin

De : Charles Scibetta <charles.scibetta.official@gmail.com>

Envoyé : jeudi 16 juin 2022 17:21

À : undisclosed-recipients:

Objet : Avis d'enquête Publique : Monaco Logistique devient SEVESO seuil haut - Avis favorable des Elus de la Majorité municipale

Bonjour à tous,

nous souhaitons porter à votre connaissance les informations suivantes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/MONACO-LOGISTIQUE-Carros>

Les élus "Carros ensemble" ont voté contre l'avis favorable au projet de Monaco

Logistique à Carros d'augmenter très significativement sa capacité de stockage de produits dangereux. Les élus de la majorité et le Maire ont voté POUR.

En effet, le risque associé à ce stockage étant augmenté, l'entreprise sera alors classée **SEVESO seuil haut**.Après des années de concertation, de négociation et d'action pour faire partir PRIMAGAZ, nous nous opposons à ce que ce risque revienne sur notre Commune.Nous demandons à ce que le

principe de précaution soit appliqué. Les premières habitations se situent à **220 m** de l'entrepôt, l'école Simone Veil et les 2 micro-crèches sont dans un rayon d'1 km.**Nous sommes tous concernés !**

Un accident sur ce type d'installation peut produire des effets néfastes à 20 km à la ronde (Lubrizol, AZF).Les communes d'Aspremont, Castagniers, Colomars, Saint Blaise, La Roquette sur Var, Le Broc, Gattières ... sont également concernées et les conseillers municipaux sont appelés à donner leur avis.

L'enquête publique se termine **DEMAIN**. Le commissaire enquêteur sera à la Mairie de 9h-12h et 13h-17h.**Faites part de votre avis et de votre refus par mail : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr**

Bonne soirée.**Vos élus de l'opposition - Conseil Municipal Carros**

-----0-----
Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Contre l'augmentation de la capacité de stockage de produits

toxiques

Date :Thu, 16 Jun 2022 21:03:25 +0200

De :> macmacolor (par Internet) <macmacolor@gmail.com>

Répondre à :macmacolor <macmacolor@gmail.com>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Avec Les élus "Carros ensemble » nous sommes opposés au projet de Monaco Logistique à Carros d'augmenter très significativement sa capacité de stockage de produits dangereux.

En effet, le risque associé à ce stockage étant augmenté, l'entreprise sera alors classée **SEVESO seuil haut**. Marie-Annick Radigois

-----0-----

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Projet d'extension de Monaco Logistique à Carros

Date :Thu, 16 Jun 2022 21:12:28 +0200

De :> gedeoff (par Internet) <gedeoff@hotmail.fr>

Répondre à :gedeoff <gedeoff@hotmail.fr>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Je suis contre ce projet qui ferait de Monaco Logistique un site SEVESO alors que nous venons juste de nous débarrasser de Primagaz !M. Duval Guy

-----0-----

Sujet :[INTERNET] Monaco Logistique devient SEVESO seuil haut

Date :Thu, 16 Jun 2022 21:24:20 +0200

De :> brice.forby (par Internet) <brice.forby@gmail.com>

Répondre à :brice.forby <brice.forby@gmail.com>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Quelle tristesse de voir que nos élus ont validé **Monaco Logistique devient SEVESO seuil haut**. Comment c'est possible de valider une telle chose, il y a des habitations juste à côté, des écoles, des crèches, des commerces qui se trouvent dans le rayon de destruction de cette société, c'est impensable. Maintenant je regrette amèrement mon vote, on m'avait prévenu sur ces élus maintenant j'ai la preuve irréfutable. PRIMAGAZ est partie de carros, merci Monsieur Scibetta, et la **Monaco Logistique devient SEVESO seuil haut** arrive merci monsieur le maire.

Nous avons déjà l'odeur nauséabonde de la **scerm** maintenant un risque d'explosion **SEVESO seuil haut**. Pourtant il y a eu **Lubrizol** et vous n'en avez pas tiré les conséquences ? Je pensais vivre des jours heureux avec ma famille à carros les plans. Ben maintenant c'est avec du stress, merci monsieur le maire.

Un citoyen triste de voir que nous n'avons pas des élus qui pensent à ces citoyens.
Brice Nathalie Emy

-----0-----

Sujet :[INTERNET] Avis d'enquête Publique : Monaco Logistique

Date :Thu, 16 Jun 2022 21:26:04 +0200

De :> isabelle.varlet (par Internet) <isabelle.varlet@gmail.com>

Répondre à :isabelle.varlet <isabelle.varlet@gmail.com>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Je vous écris pour répondre à l'avis d'enquête publique concernant l'extension des stockages de l'entreprise Monaco Logistique à Carros.

Je suis contre cette extension comme de nombreux autres habitants qui n'ont pas eu accès à cette enquête. Dans ce secteur, il y a de nombreuses habitations, des écoles, des crèches et je m'inquiète pour mes enfants ainsi que pour tous les enfants qui vivent à proximité de cette

entreprise. J'espère que l'avis des habitants de Carros les plans et alentours sera bien pris en compte surtout que nous avons été mal informés de l'existence de cette enquête publique.
Bien cordialement Isabelle Varlet

-----0-----

Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Refus agrandissement stockage Monaco logistique

Date :Thu, 16 Jun 2022 22:21:26 +0200

De :> romain.voyat (par Internet) <romain.voyat@gmail.com>

Répondre à :romain.voyat <romain.voyat@gmail.com>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Habitant à moins d'1 km du site de Monaco Logistique.

Je fais parvenir mon refus à l'agrandissement du stockage de matière chimique dans le cadre du principe de précaution. Bien cordialement Romain Voyat 1038 route des plans 06510 Carros

-----0-----

Sujet :[INTERNET] Réponse à l'enquête publique concernant la demande SEVESO de Monaco Logistique

Date :Thu, 16 Jun 2022 20:48:44 +0000

De :> Jean-Louis.saliba (par Internet) <Jean-Louis.saliba@outlook.com>

Répondre à :Jean-Louis.saliba <Jean-Louis.saliba@outlook.com>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr <ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr>

Je fais suite à l'enquête publique concernant la demande d'augmentation de stockage de produits dangereux au sein de la société Monaco Logistique. Au vu de la dangerosité et la quantité des produits devant être stockés je ne peux que me prononcer en désaccord avec cette demande qui aura probablement un impact sur la santé de ma famille et mes proches. Ma maison étant située à 1.2km à vol d'oiseau de la société et de nombreuses habitations et écoles étant situées beaucoup plus près (jusqu'à 220m) de la société il m'apparaît beaucoup trop dangereux pour la santé des habitants de stocker une telle quantité de produits dangereux. Je refuse catégoriquement que mes enfants, ma famille, mes amis risquent des maladies graves et/ou une pollution de l'eau potable à cause d'une société dangereuse et toxique pour l'environnement.

Je ne comprends toujours pas que des entreprises à caractère dangereux aient l'autorisation de s'implanter si proche de la civilisation qui ne veut pas de leur dangerosité absolue... L'étude des risques quand au stockage des produits dangereux effectuée par Monaco Logistique ne me semble pas cohérente avec la réalité (postulat météo erroné, fumée toxique ne se répandant pas au delà de l'enceinte de l'entreprise, impact sur la santé des habitants négligeable ...)

La ville de Carros est une nouvelle ville en plein essor, les habitations y sont de plus en plus chères, pouvoir habiter ici devient un luxe sur la Côte d'Azur que malheureusement peu de monde peut se permettre et le classement SEVESO dégrade l'image et l'attractivité de cette ville. Ce constat est également valable pour les villes aux alentours également impactées par ce projet.

Dans l'attente d'un retour en espérant que les voix des habitants des alentours soient écoutés et respectés

Cordialement

Jean-Louis

SALIBA

-----0-----

Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Avis d'enquête Publique : Monaco Logistique

Date :Thu, 16 Jun 2022 21:59:02 +0000

De :> silvere6 (par Internet) <silvere6@hotmail.com>

Répondre à :silvere6 <silvere6@hotmail.com>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr <ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr>

Je soussigné M. Virlet Silvère, domicilié 4 boulevard de la République 06510 CARROS - Les Plans, certifiée par la présente, être déjà suffisamment importuné par toutes les nuisances récurrentes cumulées et apportées par la ZI aussi bien olfactives, allergiques qu'auditives et ménagères (poussières) pour en plus y ajouter celle du risque énorme que représente un nouveau site SEVESO. CARROS a fait le choix de s'urbaniser, il est maintenant d'intérêt public que de faire reculer les risques et les nuisances apportées à la population par la ZI plutôt que de les amplifier. Faire de choix, c'est accepter de perdre quelque chose. Cordialement, M. Virlet Silvère Pour faire valoir ce que de droit.

-----0-----

Sujet :[INTERNET] Enquête publique arrêté préfectoral n° 16939 relative à une demande d'autorisation environnementale pour la société Monaco Logistique sur la commune de Carros

Date :Thu, 16 Jun 2022 22:14:14 +0000

De :> xavier.robinet (par Internet) <xavier.robinet@live.fr>

Répondre à :xavier.robinet <xavier.robinet@live.fr>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr <ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr>

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes,

Concerne : Enquête publique suite à l'arrêté préfectoral n° 16939 relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société MONACO LOGISTIQUE pour l'exploitation d'une installation de stockage de produit dangereux et non dangereux située 1ère avenue/4ème avenue à Carros

Dans le cadre de l'enquête publique susmentionnée, je m'oppose fermement à l'augmentation de la capacité de stockage de produit dangereux sur le site de Carros qui aurait pour incidence une classification SEVESO seuil haut.

Les risques humains et environnementaux sont trop importants pour :

1. les salariés de la ZI de Carros
2. la population de Carros et en particulier celle du quartier Les Plans (proximité immédiate 200m)
3. le refuge pour animaux (300m)
4. nos enfants, en effet des structures d'accueil construites en 2021 (école/crèche sont à proximité 1km) de la zone d'entreposage.
5. la biodiversité qui nous entoure

En tant que citoyens, élus, nous devons nous interroger sur la nécessité d'une telle autorisation de stockage de produit dangereux aux vues des risques pour la population locale et la biodiversité. Aucune information de la population n'a été faite, il a fallu attendre le vote du conseil municipal de Carros le 14 juin 2022 pour être alerté. Somme nous toujours dans l'obligation de prendre des risques, de mettre en danger des populations au nom du profit ? Pourquoi le principe de précaution n'est pas le mot d'ordre ? N'avons nous pas tirés les leçons des précédents incidents d'AZF à Toulouse et de Lubrizol à Rouen ? Veuillez agréer, Monsieur le préfet l'expression de toute ma considération. Xavier ROBINET

-----0-----

Sujet :[INTERNET] Monaco logistique

Date :Fri, 17 Jun 2022 03:51:22 +0200

De :> manon.astri (par Internet) <manon.astri@gmail.com>

Répondre à :manon.astri <manon.astri@gmail.com>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

je souhaite vous faire part de mon opposition à l'installation de l'entrepôt Monaco logistique, sur la commune de Carros, habitant sur Carros les plans, je m'oppose catégoriquement à cette installation plus que risquée pour l'environnement ainsi pour que le bien de la commune. Il y'a beaucoup trop de risques!! Le 14 juin 2022, le conseil municipal de Carros a voté pour cette modification à la majorité!! Aucune information de la population ni d'affichage à la mairie n'a été fait auparavant bien que l'enquête publique soit ouverte depuis le 19 mai ! Le risque principal associé à cet entrepôt est le risque incendie pouvant être à l'origine de flux thermiques et de fumées toxiques. De plus, cet entrepôt implanté en zone inondable d'où un risque d'inondation, de pollution du sol et du sous-sol liées à des pollutions accidentelles qui surviendraient sur le site. Les rejets accidentels peuvent survenir en cas d'émissions accidentelles de fluides (perte d'étanchéité des équipements) et il existe des risques d'émissions accidentelles de fluide frigorigène. D'autre part, la commune de Carros est concernée par le risque Transport de Matières Dangereuses lié aux axes routiers que sont la M901, M6202bis et les avenues à proximité immédiate du site. Compte tenu de la proximité de ces routes par rapport au site, il existe un risque TMD par voie routière vis-à-vis des installations. En 2001, l'explosion de l'usine toulousaine AZF causait 31 morts et 2 500 blessés. Depuis, on a décompté six accidents majeurs et de nombreux incidents sur des sites Seveso et ce nombre va en augmentant.

Je vous demande donc svp pour le bien de tous de ne pas accepter l'implantation de cet entrepôt. Je vous remercie par avance Mme astri Manon

-----0-----

Sujet :[INTERNET] Projet d'implantation d'un entrepôt Monaco logistique

Date :Fri, 17 Jun 2022 03:58:44 +0200

De :> petitkoala.couture (par Internet) <petitkoala.couture@gmail.com>

Répondre à :petitkoala.couture <petitkoala.couture@gmail.com>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

je souhaite vous faire part de mon opposition à l'installation de l'entrepôt Monaco logistique, sur la commune de Carros, ayant un atelier de couture sur Carros les plans, je m'oppose catégoriquement à cette installation plus que risquée pour l'environnement ainsi pour que le bien de la commune. Il y'a beaucoup trop de risques!! Le 14 juin 2022, le conseil municipal de Carros a voté pour cette modification à la majorité!! Aucune information de la population ni d'affichage à la mairie n'a été fait auparavant bien que l'enquête publique soit ouverte depuis le 19 mai ! Le risque principal associé à cet entrepôt est le risque incendie pouvant être à l'origine de flux thermiques et de fumées toxiques. De plus, cet entrepôt implanté en zone inondable d'où un risque d'inondation, de pollution du sol et du sous-sol liées à des pollutions accidentelles qui surviendraient sur le site. Les rejets accidentels peuvent survenir en cas d'émissions accidentelles de fluides (perte d'étanchéité des équipements) et il existe des risques d'émissions accidentelles de fluide frigorigène. D'autre part, la commune de Carros est concernée par le risque Transport de Matières Dangereuses lié aux axes routiers que sont la M901, M6202bis et les avenues à proximité immédiate du site. Compte tenu de la proximité de ces routes par rapport au site, il existe un

risque TMD par voie routière vis-à-vis des installations.
En 2001, l'explosion de l'usine toulousaine AZF causait 31 morts et 2 500 blessés. Depuis, on a décompté six accidents majeurs et de nombreux incidents sur des sites Seveso et ce nombre va en augmentant.

Je vous demande donc svp pour le bien de tous de ne pas accepter l'implantation de cet entrepôt.
Je vous remercie par avance Société Petit koala Couture

-----0-----
Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Enquête

Date :Fri, 17 Jun 2022 06:38:40 +0200

De : aurelie.gbellini (par Internet) <aurelie.gbellini@gmail.com>

Répondre à :aurelie.gbellini <aurelie.gbellini@gmail.com>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

je souhaite vous faire part de mon opposition à l'installation de l'entrepôt Monaco logistique, sur la commune de Carros, habitant sur Carros les plans, étant maman et assistante maternelle je m'oppose catégoriquement à cette installation plus que risquée pour l'environnement ainsi pour que le bien de la commune.

Il y'a beaucoup trop de risques!!

Le 14 juin 2022, le conseil municipal de Carros a voté pour cette modification à la majorité!!

Aucune information de la population ni d'affichage à la mairie n'a été fait auparavant bien que l'enquête publique soit ouverte depuis le 19 mai !

Le risque principal associé à cet entrepôt est le risque incendie pouvant être à l'origine de flux thermiques et de fumées toxiques. De plus, cet entrepôt implanté en zone inondable d'où un risque d'inondation, de pollution du sol et du sous-sol liées à des pollutions accidentelles qui surviendraient sur le site.

Les rejets accidentels peuvent survenir en cas d'émissions accidentelles de fluides (perte d'étanchéité des équipements) et il existe des risques d'émissions accidentelles de fluide frigorigène.

D'autre part, la commune de Carros est concernée par le risque Transport de Matières Dangereuses lié aux axes routiers que sont la M901, M6202bis et les avenues à proximité immédiate du site. Compte tenu de la proximité de ces routes par rapport au site, il existe un risque TMD par voie routière vis-à-vis des installations.

En 2001, l'explosion de l'usine toulousaine AZF causait 31 morts et 2 500 blessés. Depuis, on a décompté six accidents majeurs et de nombreux incidents sur des sites Seveso et ce nombre va en augmentant. Je vous demande donc svp pour le bien de tous de ne pas accepter l'implantation de cet entrepôt. Je vous remercie par avance Mme bellini Aurélie

-----0-----
Sujet :[INTERNET] Enquête publique

Date :Fri, 17 Jun 2022 06:39:22 +0200

De : michael.puccio13 (par Internet) <michael.puccio13@gmail.com>

Répondre à :michael.puccio13 <michael.puccio13@gmail.com>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

je souhaite vous faire part de mon opposition à l'installation de l'entrepôt Monaco logistique, sur la commune de Carros, habitant sur Carros les plans, je m'oppose catégoriquement à cette installation plus que risquée pour l'environnement ainsi pour que le bien de la commune. Il y'a beaucoup trop de risques!!

Le 14 juin 2022, le conseil municipal de Carros a voté pour cette modification à la majorité!!

Aucune information de la population ni d'affichage à la mairie n'a été fait auparavant bien

que l'enquête publique soit ouverte depuis le 19 mai !
Le risque principal associé à cet entrepôt est le risque incendie pouvant être à l'origine de flux thermiques et de fumées toxiques. De plus, cet entrepôt implanté en zone inondable d'où un risque d'inondation, de pollution du sol et du sous-sol liées à des pollutions accidentelles qui surviendraient sur le site. Les rejets accidentels peuvent survenir en cas d'émissions accidentelles de fluides (perte d'étanchéité des équipements) et il existe des risques d'émissions accidentelles de fluide frigorigène.
D'autre part, la commune de Carros est concernée par le risque Transport de Matières Dangereuses lié aux axes routiers que sont la M901, M6202bis et les avenues à proximité immédiate du site. Compte tenu de la proximité de ces routes par rapport au site, il existe un risque TMD par voie routière vis-à-vis des installations.
En 2001, l'explosion de l'usine toulousaine AZF causait 31 morts et 2 500 blessés. Depuis, on a décompté six accidents majeurs et de nombreux incidents sur des sites Seveso et ce nombre va en augmentant. Je vous demande donc svp pour le bien de tous de ne pas accepter l'implantation de cet entrepôt. Je vous remercie par avance M Puccio Michaël

-----0-----
Sujet : [INTERNET] Enquête publique

Date : Fri, 17 Jun 2022 06:39:53 +0200

De : lily.assmat (par Internet) <lily.assmat@gmail.com>

Répondre à : lily.assmat <lily.assmat@gmail.com>

Pour : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

je souhaite vous faire part de mon opposition à l'installation de l'entrepôt Monaco logistique, sur la commune de Carros, habitant sur Carros les plans, je m'oppose catégoriquement à cette installation plus que risquée pour l'environnement ainsi pour que le bien de la commune. Il y'a beaucoup trop de risques!!

Le 14 juin 2022, le conseil municipal de Carros a voté pour cette modification à la majorité!! Aucune information de la population ni d'affichage à la mairie n'a été fait auparavant bien que l'enquête publique soit ouverte depuis le 19 mai !

Le risque principal associé à cet entrepôt est le risque incendie pouvant être à l'origine de flux thermiques et de fumées toxiques. De plus, cet entrepôt implanté en zone inondable d'où un risque d'inondation, de pollution du sol et du sous-sol liées à des pollutions accidentelles qui surviendraient sur le site. Les rejets accidentels peuvent survenir en cas d'émissions accidentelles de fluides (perte d'étanchéité des équipements) et il existe des risques d'émissions accidentelles de fluide frigorigène.

D'autre part, la commune de Carros est concernée par le risque Transport de Matières Dangereuses lié aux axes routiers que sont la M901, M6202bis et les avenues à proximité immédiate du site. Compte tenu de la proximité de ces routes par rapport au site, il existe un risque TMD par voie routière vis-à-vis des installations.

En 2001, l'explosion de l'usine toulousaine AZF causait 31 morts et 2 500 blessés. Depuis, on a décompté six accidents majeurs et de nombreux incidents sur des sites Seveso et ce nombre va en augmentant.

Je vous demande donc svp pour le bien de tous de ne pas accepter l'implantation de cet entrepôt. Je vous remercie par avance Mme bellini aurélie

-----0-----
Sujet : [INTERNET] enquête publique Monaco Logistique Carros

Date : Fri, 17 Jun 2022 07:03:57 +0200

De : colette.legrand (par Internet) <colette.legrand@laposte.net>

Répondre à : colette.legrand <colette.legrand@laposte.net>

Pour : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

En juillet 2017, l'incendie de forêt de Carros a montré la difficulté d'évacuation de la zone industrielle dans laquelle est implantée Monaco Logistique :

- <!--[if !supportLists]--><!--[endif]-->Nombre très important de salariés de la zone cherchant à évacuer les lieux (plus de 750 entreprises sans compter la zone artisanale)
- <!--[if !supportLists]--><!--[endif]-->Nombre d'accès pour l'évacuation
- <!--[if !supportLists]--><!--[endif]-->Pont de la Manda bouché
- <!--[if !supportLists]--><!--[endif]-->RM202 et 202 bis saturées

...qui ont empêché les pompiers d'arriver sur les lieux.

Les infrastructures routières n'ont pas évolué depuis. C'est donc ce qui se reproduira en cas d'incendie sur le lieu de stockage.

D'autre part le contexte climatique de 2017, la pression atmosphérique notamment a fait que la chaleur de cet incendie était extrême (rapport des pompiers). Le réchauffement climatique prévisible pour les années à venir risque d'accroître ce phénomène. Comment réagiront les produits stockés dans ce cas ?? Qu'en serait-il de la toxicité de ces produits stockés ?

En cas de dégagement toxiques toutes les entreprises n'ont pas des bâtiments hermétiques ... devront-elles à leur frais modifier leur structures ? (c'est ce qui était demandé au voisinage de Primagaz)

Devront elles se confiner ? en sachant que confiner de nombreuses personnes (dans des espaces de confinement souvent restreints) provoque rapidement des malaises dus au manque d'oxygène. Même si techniquement des garanties semblent données pour éviter un incendie celui-ci reste possible et mettrait alors trop de personnes en danger.

Entreposer des telles substances dans une zone industrielle aussi importante et dans un environnement urbain dense et en forte progression est une aberration.

Je demande donc l'interdiction de stocker de telles matières sur cette zone.

Colette Legrand

-----0-----

Sujet :[INTERNET] enquête publique Monaco Logistique sur la zone industrielle de CARROS
CONTRE

Date :Fri, 17 Jun 2022 05:51:41 +0000

De : > e.borne (par Internet) <e.borne@ville-carros.fr>

Répondre à :e.borne <e.borne@ville-carros.fr>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr <ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr>

Dans le contexte actuel et compte tenu des événements déjà survenus sur notre commune (incendie en 2017, manque de fluidité des voitures qui perdurent, bouchons en permanence, proximité des habitations,), il n'est pas question que nous acceptions l'extension de l'entreprise MONACO LOGISTIQUE.

Cette entreprise se trouve à 220 m des habitations carrossoises, nous avons après une très longue procédure, stoppé la société PRIMAGAZ ; **et ce n'est pas pour retrouver deux ans après une nouvelle société de même dangerosité.**

Je suis **CONTRE** comme M. MEDDI GHRIS conseiller municipal de Carros et **tous mes collègues de l'opposition, ESTELLE BORNE**

-----0-----

Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] enquete publique demande ceveso monaco logistique
OPPOSITION

Date :Fri, 17 Jun 2022 06:04:20 +0000

De : > s_chauffourier (par Internet) <s_chauffourier@hotmail.com>

Répondre à :s_chauffourier <s_chauffourier@hotmail.com>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr <ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr>

Monaco logistique a fait une demande pour passer en régime SEVESO dans la zone industrielle de Carros 06510

En cas de dégagements toxiques toutes les entreprises n'ont pas des bâtiments hermétiques ...
devront-elles à leurs frais modifier leurs structures ? (c'est ce qui était demandé au voisinage
de Primagaz)

Devront elles se confiner ? en sachant que confiner de nombreuses personnes (dans des
espaces de confinement souvent restreints) provoque rapidement des malaises dus au manque
d'oxygène. Même si techniquement des garanties semblent données pour éviter un incendie,
celui-ci reste possible et mettrait alors trop de personnes en danger.

Entreposer des telles substances dans une zone industrielle aussi importante et dans un
environnement urbain si dense et en forte progression est une aberration.

Enfin le précédent maire avait fait partir la société Primagaz (classé SEVESO Haut) et que
notre nouveau maire n'a pas consulté la population à ce sujet et même a voulu le faire passer en
"douce" lors du dernier conseil municipal de la ville. Je demande donc l'interdiction de stocker
de telles matières sur cette zone. David MENDES

-----0-----

Sujet :[INTERNET] Logistique à Carros d'augmenter très significativement sa
capacité de stockage de produits

Date :Fri, 17 Jun 2022 15:22:01 +0200

De :> koudri0601 (par Internet) <koudri0601@gmail.com>

Répondre à :koudri0601 <koudri0601@gmail.com>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Mme mr Bonjour je suis un habitants de carros qui es contre ce projet de Logistique à Carros d'augmenter très
significativement sa capacité de stockage de produits dangereux. Les élus de la majorité et le Maire ont voté POUR.

En effet, le risque associé à ce stockage étant augmenté, l'entreprise sera alors classée **SEVESO seuil haut**.
Après des années de concertation, de négociation et d'action pour faire partir PRIMAGAZ, nous nous opposons à ce que ce
risque revienne sur notre Commune.

Nous demandons à ce que le principe de précaution soit appliqué.

Les premières habitations se situent à **220 m** de l'entrepôt, l'école Simone Veil et les 2 micro-crèches sont dans un rayon d'1
km. **Nous sommes tous concernés !**

Un accident sur ce type d'installation peut produire des effets néfastes à 20 km à la ronde (Lubrizon, AZF) Mme koudri

-----0-----

Sujet :[INTERNET] CONTRE

Date :Fri, 17 Jun 2022 15:41:15 +0200

De :> c.individuevent (par Internet) <c.individuevent@gmail.com>

Répondre à :c.individuevent <c.individuevent@gmail.com>

Pour :ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

Je me présente Corinne Palchetti Alonso résidant 58 Rue des Rosemarines 06510 Carros Les
Plans, ayant mon entreprise à l'Espace Carros sur le début de ZI de Carros et en tant que
Présidente de l' APE Les P'tits Artistes de l'école Guillonnet et faisant partie des RPE ODV
Guillonnet.

J'ai eu connaissance hier à ma grande surprise du projet de Monaco Logistique à Carros
d'augmenter sa capacité de stockage de produits dangereux.

Et qu'à priori les élus de la majorité et le Maire ont voté POUR...

Aujourd'hui nous accusons déjà de nombreuses nuisances olfactives de bitume et d'autres
usines de la ZI provoquant, de plus en plus fréquemment, des crises d'asthme que se soit de
ma fille et moi même.

Les premières habitations sont proches de l'entrepôt, l'école Simone Veil, Rosemarines et
Guillonnet où nos enfants grandissent, 2 micro-crèches sont dans un rayon d'1 km.

Nous sommes totalement opposés à ce que ce risque soit sur notre Commune en + des
nuisances actuelles que nous combattions déjà !

Je vous remercie d'avance pour la lecture de mon mail et de sa prise en compte pour

l'opposition à ce projet de l'entreprise Monaco logistique **Corinne Palchetti Alonso**

Conceptrice de projets événementiels / PDG Individual Solutions